RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

HAUTESPYRENEES.FR

HAUTES-PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

6 LES INSTANCES

16 LES FAITS MARQUANTS 2018

20 PROJET DE TERRITOIRE

26 SOLID'ACTION65

34 SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

42 ÉDUCATION ET BÂTIMENTS

52 ROUTES ET TRANSPORTS

66 DÉVELOPPEMENT LOCAL

86 RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

97 RAPPORT FINANCIER 2018

EDITO

MICHEL PÉLIEU

Etre au service des usagers nécessite plus que jamais de s'adapter à leurs besoins et à l'évolution des modes de communication.

Le développement très rapide des solutions numériques ne doit pas réduire l'accueil physique ou les relations directes entre nos collaborateurs et les haut-pyrénéens.

C'est tout l'enjeu du projet HaPy Contact qui s'est traduit par la conception en 2018 de nouveaux services en ligne et la définition d'une gestion de la relation aux usagers sur notre site internet, mais aussi par un travail d'analyse approfondi de la qualité de notre accueil sur l'ensemble des sites et des publics dans une perspective de meilleure efficacité.

Cet équilibre est primordial. Répondre aux messages exprimés par la population, c'est garantir aux usagers la reconnaissance de leur situation particulière, démontrer notre capacité à être réactifs, transparents grâce à la traçabilité du suivi de leurs demandes et efficients en mobilisant des moyens humains et techniques, quelles que soient les modalités d'échanges utilisées (accueil au guichet, rendez-vous, téléphone, courrier, mail).

Ce travail se poursuivra donc en 2019 et au-delà dans le même état d'esprit que les grands chantiers déjà engagés précédemment, c'est-à-dire en partenariat avec tous les autres acteurs du territoire concernés et en étant à l'écoute des habitants de ce département.

MICHEL PÉLIEU
Président
du Département
des Hautes-Pyrénées

Session pleinière du Conseil Départemental

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

L'Assemblée Départementale est composée des 34 Conseillers Départementaux.
Le Conseil Départemental règle par ses délibérations les affaires du Département. Il se réunit à l'initiative du Président **Michel PÉLIEU**, au moins une fois par trimestre ou à la demande du tiers de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.
Il fixe les grandes orientations de la politique départementale. Il vote chaque année le budget départemental.
En 2018, 6 réunions de l'Assemblée Départementale ont eu lieu et 51 délibérations y ont été prises.

LA COMMISSION
PERMANENTE

Après chaque renouvellement, le Conseil Départemental procède à la détermination de la composition de la Commission Permanente et à l'élection de ses membres, et lui délègue une partie de ses attributions. Au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, la Commission Permanente est composée du Président, de 12 Vice-président(e)s et de 12 autres membres.

En 2018, 336 délibérations ont été prises au cours des 19 réunions de cette instance.

Les membres de la Commission Permanente :

- Président : **M. Michel PÉLIEU**
- 1ère Vice-Présidente *(Projet de Territoire, attractivité du territoire et coopération transfrontalière)* : **Chantal ROBIN-RODRIGO**
- 2e Vice-Président *(Ressources Humaines)* : **André FOURCADE**
- 3e Vice-Présidente *(Solidarités sociales, action territoriale et santé)* : **Josette BOURDEU**
- 4e Vice-Présidente *(Action économique, tourisme, agriculture)* : **Maryse BEYRIE**
- 5e Vice-Président *(Développement durable)* : **Jean GUILHAS**
- 6e Vice-Présidente *(Insertion logement, politique de la Ville)* : **Virginie SIANI WEMBOU**
- 7e Vice-Président *(Aménagement numérique du territoire)* : **Jacques BRUNE**
- 8e Vice-Présidente *(Education, action culturelle, sportive et associative)* : **Nicole DARRIEUTORT**
- 9e Vice-Président *(Routes et Transports)* : **Jean BURON**
- 10e Vice-Présidente *(Patrimoine immobilier départemental)* : **Pascale PERALDI**
- 11e Vice-Président *(Finances)* : **Laurent LAGES**
- 12e Vice-Présidente *(Prospective)* : **Geneviève ISSON**

Isabelle LOUBRADOU, Jean-Christian PEDEBOY, Monique LAMON, Bernard VERDIER, Andrée DOUBRERE, Catherine VILLEGAS, David LARRAZABAL, Joëlle ABADIE, José MARTHE, Isabelle LAFOURCADE, Gilles CRASPAY, Bernard POUBLAN.

Elle se réunit deux fois par mois, à l'initiative de son Président. Comme pour le Conseil Départemental, les délibérations sont acquises à la majorité absolue.

LES COMMISSIONS
SECTORIELLES

Le nombre des commissions et leur périmètre sont librement déterminés par le Conseil Départemental après chaque renouvellement.
Chaque commission désigne son président et vice-président(e)s.
Les Commissions émettent des avis consultatifs sur les dossiers proposés. Ces avis sont présentés en séance pleinière par un rapporteur désigné en leur sein.
Elles sont au nombre de cinq et chaque Elu(e) est membre de deux d'entre elles.

1ère Commission : Solidarités sociales

• Présidente : **Joëlle ABADIE**
• Vice-Présidente : Isabelle LAFOURCADE
• Vice-Présidente : Andrée DOUBRERE

Adeline AYELA - Josette BOURDEU - Nicole DARRIEUTORT - Geneviève ISSON - Monique LAMON - Frédéric LAVAL - Virginie SIANI WEMBOU - Andrée SOUQUET - Bruno VINUALES

2e Commission : Solidarités territoriales : Projet de Territoire et développement durable

• Président : **Bruno VINUALES**
• Vice-Présidente : Andrée SOUQUET
• Vice-Présidente : Laurence ANCIEN

Joëlle ABADIE - Georges ASTUGUEVIEILLE - Adeline AYELA - Maryse BEYRIE - Jacques BRUNE - Jean GUILHAS - David LARRAZABAL - Jean-Christian PEDEBOY - Pascale PERALDI - Chantal ROBIN-RODRIGO - Bernard VERDIER

3e Commission : Infrastructures départementales, mobilité

• Président : **Jean-Christian PEDEBOY**
• Vice-Président : Georges ASTUGUEVIEILLE
• Vice-Présidente : Christiane AUTIGEON

Laurence ANCIEN - Louis ARMARY - Maryse BEYRIE - Jacques BRUNE - Jean BURON - Jean GUILHAS - Laurent LAGES - Isabelle LOUBRADOU - José MARTHE - Pascale PERALDI - Bernard POUBLAN

4e Commission : Education, culture, jeunesse, sport et vie associative

• Présidente : **Monique LAMON**
• Vice-Présidente : Geneviève ISSON
• Vice-Président : Gilles CRASPAY

Louis ARMARY - Christiane AUTIGEON - Nicole DARRIEUTORT - André FOURCADE - Jean GLAVANY - Isabelle LAFOURCADE - David LARRAZABAL - Virginie SIANI WEMBOU - Catherine VILLEGAS

5ème Commission : Finances, ressources humaines et moyens généraux

• Président : **Gilles CRASPAY**
• Vice-Président : Bernard POUBLAN
• Vice-Présidente : Isabelle LOUBRADOU
• Rapporteur Général du Budget : Frédéric LAVAL

Josette BOURDEU - Jean BURON - Andrée DOUBRERE - André FOURCADE - Jean GLAVANY - Laurent LAGES - José MARTHE - Chantal ROBIN-RODRIGO - Bernard VERDIER - Catherine VILLEGAS

Michel PÉLIEU
Président du Département
des Hautes-Pyrénées
Neste-Aure-Louron

Chantal ROBIN-RODRIGO
Vice-présidente
Projet de territoire, attractivité du
territoire et coopération transfrontalière
Vallée des Gaves

André FOURCADE
Vice-président
Ressources humaines
Vallée de l'Arros et des Baïses

Josette BOURDEU
Vice-présidente
Solidarités sociales,
action territoriale et santé
Lourdes 2

Maryse BEYRIÉ
Vice-présidente
Action économique, Tourisme, Agriculture
Neste-Aure-Louron

Jean GUILHAS
Vice-président
Développement durable
Val d'Adour-Rustan-Madiranais

Virginie SIANI WEMBOU
Vice-présidente
Insertion Logement, Politique de la Ville
Tarbes 1

Jacques BRUNE
Vice-président
Aménagement numérique du territoire
Haute-Bigorre

Nicole DARRIEUTORT
Vice-présidente
Education, action culturelle,
sportive et associative
Haute-Bigorre

Jean BURON
Vice-président
Routes et Transports
Bordères-sur-l'Echez

Pascale PÉRALDI
Vice-présidente
Patrimoine immobilier départemental
Vallée de la Barousse

Laurent LAGES
Vice-président
Finances
Vallée de la Barousse

Geneviève ISSON
Vice-présidente
Prospective
Aureilhan

Joëlle ABADIE
Présidente de la Commission
Solidarités sociales
Vallée de l'Arros et des Baïses

Bruno VINUALÈS
Président de la Commission
Solidarités territoriales : Projet de territoire et développement durable
Lourdes 2

Jean-Christian PEDEBOY
Président de la Commission
Infrastructures départementales
et mobilité
Moyen-Adour

Monique LAMON
Présidente de la Commission
Education, culture, jeunesse,
sport et vie associative
Les Coteaux

Gilles CRASPAY
Président de la Commission
Finances, ressources humaines
et moyens généraux
Tarbes 2

Andrée DOUBRÈRE
Membre de la Commission Permanente
Tarbes 2

José MARTHE
Membre de la Commission Permanente
Lourdes 1

Isabelle LAFOURCADE
Membre de la Commission Permanente
Vic-en-Bigorre

David LARRAZABAL
Membre de la Commission Permanente
Tarbes 3

Isabelle LOUBRADOU
Membre de la Commission Permanente
Moyen-Adour

Bernard POUBLAN
Membre de la Commission Permanente
Vic-en-Bigorre

Catherine VILLEGAS
Membre de la Commission Permanente
Ossun

Bernard VERDIER
Membre de la Commission Permanente
Les Coteaux

Laurence ANCIEN
Tarbes 3

Louis ARMARY
Vallée des Gaves

Georges ASTUGUEVIEILLE
Ossun

Christiane AUTIGEON
Val d'Adour-Rustan-Madiranais

Adeline AYELA
Lourdes 1

Frédéric LAVAL
Rapporteur Général du Budget
Tarbes 1

Jean GLAVANY
Aureilhan

Andrée SOUQUET
Bordères-sur-l'Echez

LES **CANTONS**

CHIFFRES CLÉS :

17 cantons

34 élus

1 binôme Homme/Femme

canton n° 1 : **Aureilhan**
canton n° 2 : **Bordères-sur-l'Echez**
canton n° 3 : **Les Coteaux**
canton n° 4 : **La Haute-Bgorre**
canton n° 5 : **Lourdes 1**
canton n° 6 : **Lourdes 2**
canton n° 7 : **Moyen Adour**
canton n° 8 : **Neste, Aure et Louron**
canton n° 9 : **Ossun**

canton n° 10 : **Tarbes 1**
canton n° 11 : **Tarbes 2**
canton n° 12 : **Tarbes 3**
canton n° 13 : **Val d'Adour-Rustan-Madiranais**
canton n° 14 : **La Vallée de l'Arros et des Baïses**
canton n° 15 : **La Vallée de la Barousse**
canton n° 16 : **La Vallée des Gaves**
canton n° 17 : **Vic-en-Bigorre**

LES **INTERCOMMUNALITÉS**

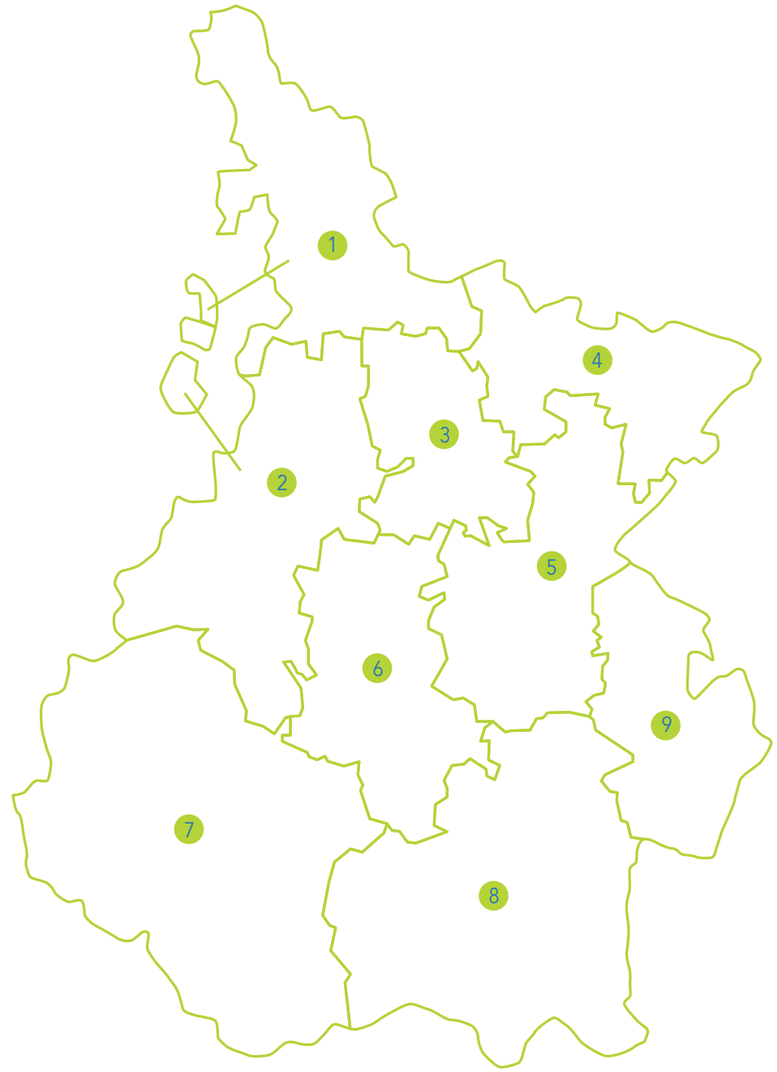

CHIFFRES CLÉS :

8 Communautés de communes

1 Communauté d'agglomération

n° 1 : **C.C. Adour-Madiran**
n° 2 : **C.A. Tarbes-Lourdes-Pyrénées**
n° 3 : **C.C. des Côteaux du Val d'Arros**
n° 4 : **C.C. du Pays de Trie et du Magnoac**
n° 5 : **C.C. du Plateau de Lannemezan**
n° 6 : **C.C. Haute-Bigorre**
n° 7 : **C.C. Pyrénées Vallées des Gaves**
n° 8 : **C.C. Aure-Louron**
n° 9 : **C.C. Neste-Barousse**

CHIFFRES CLÉS

LA POPULATION

227 829
HABITANTS
DÉPARTEMENT
(source INSEE 1er Janvier 2019)

1/5
HABITANTS
DE - DE 20 ANS

1/3
HABITANTS
DE + DE 60 ANS

51 H/KM²
DENSITÉ DE
POPULATION

1 8
469 COMMUNES
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

4464 KM²
SUPERFICIE TOTALE
DU DÉPARTEMENT

CHIFFRES CLÉS

L'ÉCONOMIE

34 %
DES REVENUS DU TERRITOIRE
PROVIENNENT DE L'ACTIVITÉ
TOURISTIQUE, SOIT 3 X PLUS QUE LA MOYENNE
DES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS
(source HPTE 2017)

2,7 millions
DE TOURISTES
OBSERVÉS
(source HPTE 2017)

4 219
EXPLOITATIONS
AGRICOLES
(AGREST 2017)
DONT 2950 À TITRE PRINCIPAL

462 072
PASSAGERS
AÉROPORT TLP
(+ 6%)
(source EDEIS 2018)

6000
ETUDIANTS
PÔLE
UNIVERSITAIRE

10,6 millions
DE NUITÉES
OBSERVÉES DANS LES
ÉTABLISSEMENTS
MARCHANDS ET
NON-MARCHANDS
(source HPTE 2017)

2,8 millions
DE NUITÉES
EN HÔTELS
(source HPTE 2017)

0,8 millions
DE NUITÉES
EN CAMPINGS
(source HPTE 2017)

Aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées

EDITO

CHANTAL BAYET

Commission Permanente

L'année 2018 aura été une année riche en défis et en réalisations.

Dans un contexte difficile et incertain, marqué par des contraintes budgétaires et réglementaires fortes, la Collectivité a su répondre présent en se réinventant chaque jour et en redonnant du sens à ses actions.

Ainsi, l'Administration a déployé une organisation agile en déclinant sur le terrain les volontés politiques de son Président et de l'Assemblée départementale.

Le Rapport d'Activité 2018 est la traduction opérationnelle de ce travail en transversalité.

Le Projet de Territoire voit la concrétisation de certaines de ses actions et définit la feuille de route collective pour répondre au mieux au développement du département.

SOLID'ACTION65 nous permet de repenser notre modèle social et de faire éclore des dispositifs nouveaux permettant de renforcer le vivre-ensemble dans les Hautes-Pyrénées, en donnant l'opportunité aux citoyens les plus oubliés de reprendre leur place dans la société.

Nous continuons à œuvrer au cœur de nos compétences, mais également au-delà, pour rester connectés aux acteurs économiques du département et renforcer l'attractivité de notre territoire.

Notre force collective restera toujours le travail, la qualité de la relation avec nos partenaires et la compétence de nos agents, contribuant au quotidien à rendre un meilleur service public.

Innover pour les Hautes-Pyrénées et ses habitants sera toujours au cœur de notre métier.

CHANTAL BAYET
Directrice Générale des Services Département des Hautes-Pyrénées

LES FAITS MARQUANTS 2018

GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE PIRINEOS-PYRÉNÉES (GECT)
UNE AMBITION PARTAGÉE (P 23)

LE TRÈS HAUT DEBIT
UN DÉPARTEMENT CONNECTÉ ! (P 24)

J'ENTREPRENDS HAPY
UN PROGRAMME INÉDIT D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE (P 30-31)

Hautes-Pyrénées HaPy ACTIFS Le dispositif emploi innovant du Département

HAPY ACTIFS
UN LEVIER ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (P 32)

MAISON DÉPARTEMENTALE POUR L'AUTONOMIE (MDA)

SE RASSEMBLER POUR MIEUX AIDER (P 38)

LA NOUVELLE VIE DU BÂTIMENT DU PRADEAU
(P 44)

LE SITE DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE
INAUGURE SES NOUVEAUX BÂTIMENTS !
(P 46)

LE COLLÈGE ASTARAC-BIGORRE
À TRIE-SUR-BAÏSE RÉNOVÉ (P 49)

BÂTIMENTS
LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES CONNAISSENT LEUR FUTUR SITE
(P 47)

NUMÉRIQUE DANS LES COLLÈGES
DES COLLÉGIENS BRANCHÉS ! (P 50)

LES FAITS MARQUANTS 2018

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE VOIRIE
GARANTIR L'USAGE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES (P 55)

STRATÉGIE ÉNERGIES RENOUVELABLES
VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE (P 69)

SECURUS - PONT D'AYGUESSEAU
SÉCURISER NOS OUVRAGES (P 58)

TOURISME
ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DES MEUBLÉS (P 74)

HAPY MOUV :
FAIRE BOUGER LES HAUTES-PYRÉNÉES (P 76)

PREMIERS ÂGES, PREMIÈRES PAGES
(P 78)

LE «PRIX ADOS» FÊTE SES 10 ANS
(P 79)

ABBAYE DE L'ESCALADIEU
EXPOSITION « ARBRES, REGARD D'ARTISTES » (P 81)

LES AGENTS ÉLISENT LEURS REPRÉSENTANTS
(P 88)

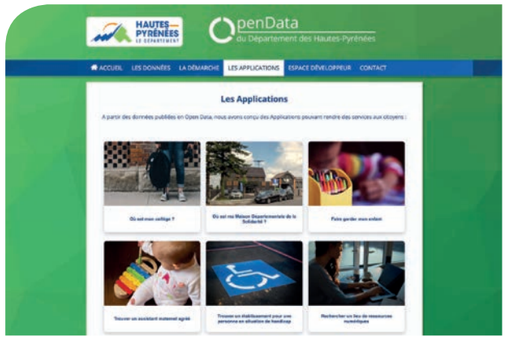

L'OPEN DATA :
LE DÉPARTEMENT SUR LE BOUT DES DOIGTS (P 90)

PROJET DE TERRITOIRE

LE PROJET DE TERRITOIRE

Dans un contexte économique marqué par des mutations profondes, la démarche du Projet de Territoire, engagée depuis 2012 à l'initiative du Département des Hautes-Pyrénées, se veut collective, proactive et prospective.

Une démarche collective

Le Projet de Territoire constitue la feuille de route commune à l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques des Hautes-Pyrénées (le Département, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, la Ville de Tarbes, les organismes consulaires et les principales communautés de communes).

Cette ambition s'est traduite par l'affirmation d'une stratégie claire de développement du territoire assortie d'un plan d'actions réparties dans une douzaine de chantiers.

Les axes du Projet de Territoire

L'ambition partagée des acteurs du Projet de Territoire des Hautes-Pyrénées repose sur 3 axes :

- développer l'attractivité du département en s'appuyant sur l'image des Pyrénées et l'espace métropolitain associant Pau-Tarbes-Lourdes ;
- activer le moteur productif et mieux transformer les revenus touristiques en emplois locaux ;
- concentrer les ressources publiques et privées pour créer des emplois et de la richesse.

L'animation du Projet de Territoire

L'association Ambition Pyrénées a été créée pour animer la démarche du Projet de Territoire et coordonner la mise en œuvre des actions s'y rapportant.

Le but de l'association est d'accompagner une politique de développement et d'attractivité du territoire haut-pyrénéen.

Ambition Pyrénées

GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE PIRINEOS-PYRÉNÉES (GECT)

UNE AMBITION PARTAGÉE

Réunion du GECT

Créer un unique groupement européen de coopération territoriale dénommé **«Pirineos-Pyrénées»**, c'est l'engagement que viennent de prendre les représentants des principales collectivités locales du centre de la chaîne : **la Diputación Provincial de Huesca, le Gouvernement d'Aragon et les Conseils Départementaux des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.**

Ces quatre collectivités ont adopté une déclaration commune annonçant la prochaine fusion, en un seul organisme de gestion et de coopération, du Consortium du tunnel de Bielsa-Aragnouet et des deux GECT déjà existants sur leurs territoires : «Espace Pourtalet» et «Huesca Pirineos-Hautes-Pyrénées».

Grâce à ce nouvel outil de coopération, les collectivités pourront :

- d'une part, mutualiser les moyens nécessaires à assurer la gestion et le développement de leurs infrastructures transfrontalières ;
- d'autre part, engager une démarche bien plus ambitieuse pour promouvoir très au-delà de nos vallées et de nos sommets un territoire partagé, un seul et même projet de développement respectueux de son environnement fragile, une seule et même destination touristique : l**es Pyrénées**.

Stand du GECT au Salon International de l'Agriculture de Paris

Ces Pyrénées se déclinent en vallées, se conjuguent au pluriel et dialoguent avec les piémonts au gré des gaves, nestes, rios, chemins de randonnée, routes ou voies ferrées. Ils forment un tout, depuis toujours, qu'ils aient inspiré Lautréamont ou nourri Baltasar Gracian.

Les 4 domaines d'intervention choisis par la Députation de Huesca, le Département des Pyrénées-Atlantiques, le Département des Hautes-Pyrénées et le Gouvernement d'Aragon pour animer les travaux du futur GECT sont :

- promouvoir à l'international la destination «Pyrénées» ;
- adapter les mobilités locales et touristiques aux besoins de l'espace pyrénéen ;
- développer l'innovation technologique pour accompagner la revitalisation sociale et économique des territoires ;
- gérer les infrastructures transfrontalières.

Avec le nouveau GECT «Pirineos-Pyrénées», les acteurs pyrénéens, publics ou privés, trouveront le partenaire institutionnel capable **de porter haut le nom de «Pyrénées», de développer la notoriété, l'image et la fréquentation à l'international de ce territoire.**

LE TRÈS HAUT DÉBIT

UN DÉPARTEMENT CONNECTÉ !

L'opérateur Orange et le Département ont signé un accord pour le déploiement du Très Haut Débit dans les Hautes-Pyrénées. Cet accord sur-mesure et unique en France entérine l'objectif commun de la collectivité et de l'entreprise : 100% de Très Haut Débit à horizon 2024 et sans impact sur les finances publiques.

Le déploiement en Très Haut Débit, c'est :

469
communes desservies

140 000
logements raccordables

Une technologie
supérieure

Des répercussions
économiques, chantiers, emplois directs et induits.

Une révolution
digitale d'un grand nombre d'activités économiques et administratives.

Le Département a travaillé de manière assidue depuis 2011 pour que les haut-pyrénéens, socio-professionnels et particuliers, puissent accéder à l'internet Haut Débit.

Le Réseau d'Initiative Publique (RIP) a constitué une première réponse importante à cette volonté.

Toutefois, afin d'être en phase avec le programme national, il était plus que nécessaire **d'accélérer le déploiement en Très Haut Débit (THD)** par la mise en œuvre de la fibre optique au domicile pour l'ensemble du territoire.

C'est ainsi qu'un partenariat pilote a été conclu avec la société Orange. Au-delà de son engagement premier contractualisé avec l'Etat sur l'agglomération tarbaise et la ville de Lourdes, Orange s'engage sur ses fonds propres à déployer les technologies les plus modernes **pour assurer la desserte en fibre de toutes les communes du 65 d'ici 5 ans.**

C'est un chantier considérable d'équipement du territoire départemental avalisé aussi par l'Etat. Le souci d'efficacité et d'optimisation de l'utilisation des fonds publics va permettre que ce plan se réalise sans intervention financière de la collectivité.

Le Département a accompagné cette décision majeure par la **mise en place d'une formation «Installateur de réseau Fibre Optique» dédiée au public en réinsertion**, en partenariat avec la Région Occitanie, l'Ecole des Métiers des Hautes-Pyrénées et Orange.

Adossé aux investissements portés par notre collectivité sur les relais de Télévision Numérique Terrestre (TNT), sur des sites en téléphonie mobile et sur les tablettes numériques de nos collégiens, c'est un ensemble de décisions qui conforte le caractère innovant et branché des Hautes-Pyrénées.

«MANGEONS HAPY»

VALORISER LES PRODUITS LOCAUX

Mangeons Hautes-Pyrénées

Le Département a décidé d'adhérer à la SCIC Mangeons HaPy, société coopérative créée pour favoriser un développement économique haut-pyrénéen par l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux. Elle facilite la mise en relation des producteurs et groupements de producteurs haut-pyrénéens avec les gestionnaires de la restauration collective.

Mangeons HaPy a adopté un statut de **SCIC «Société Coopérative d'Intérêt Collectif»** lui permettant de réunir à la fois des partenaires privés fournisseurs et des partenaires publics bénéficiaires de ses services. Le projet d'entreprise s'inscrit dans un développement économique de proximité, résolument durable, avec un vrai enjeu de coopération et de liens entre les acteurs économiques et institutionnels haut-pyrénéens.

Ce statut traduit la double dimension donnée à l'entreprise : **créer du lien économique et social dans le département** en poussant les acteurs des territoires à répondre aux besoins des collectivités et en proposant des produits de qualité dans le respect des normes environnementales. La société

est implantée à Maubourguet et intervient sur tout le département.

Mangeons HaPy propose une large gamme de produits locaux.

Les fournisseurs sont en priorité adhérents de la coopérative. Une priorité absolue est donnée aux produits haut-pyrénéens et leurs prix sont discutés au sein de la coopérative pour être plus justes pour les producteurs tout en restant en adéquation avec le marché de la restauration collective. De plus, une large part de la gamme de produits est issue de l'Agriculture Biologique ou SIQO (Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine).

En cohérence avec la marque HaPy Saveurs, lancée en Mars 2016, pour la promotion de la qualité des produits locaux et avec le projet de légumerie départementale pour approvisionner les cantines des collèges publics, **le Département poursuit son engagement dans le soutien aux filières agricoles locales et au développement de circuits courts.**

SOLID' ACTION65

Speed-dating entreprises/J'entreprends HaPy

SOLID'ACTION65

HAUTES-PYRÉNÉES SOLIDAIRES

En intégrant la solidarité à toutes ses interventions, le Département des Hautes-Pyrénées fait de l'investissement social un levier de développement du territoire.

SOLID'ACTION 65
Hautes-Pyrénées solidaires

Une démarche innovante

SOLID'ACTION65, c'est avant tout **une démarche innovante de développement social pour réinventer l'action sociale et plus globalement l'action publique**, avec pour ambition de renforcer la cohésion sociale et le vivre-ensemble dans les Hautes-Pyrénées.

A travers cette démarche, les politiques de solidarités constituent un vrai levier de développement pour les Hautes-Pyrénées :

- Des emplois dans les entreprises locales, en particulier dans les services d'aide à la personne ;
- Des services rendus à tous les habitants du territoire, à commencer par les plus vulnérables, personnes âgées, enfants, personnes en situation de handicap ou de précarité ;
- Un investissement d'avenir qui contribue à construire un climat social stable et propice au désir de vivre ensemble et d'entreprendre.

En intégrant la solidarité à toutes ses interventions, le Département fait de l'investissement social un levier de développement du territoire, privilégiant une logique de partenariats à une logique de guichet. SOLID'ACTION65, c'est :

- La recherche permanente d'un impact social maximum dans toutes les politiques départementales à travers un partenariat entre les acteurs publics, privés et associatifs du département ;
- La coordination entre acteurs de l'économie et de la solidarité en réponse aux besoins des territoires ;
- La solidarité comme investissement collectif de proximité au service des projets personnels et de la cohésion sociale.

La solidarité en actions

Une cinquantaine d'actions réparties autour de 5 axes transversaux de développement, qui fondent la démarche SOLID'ACTION65.

Dans la continuité du projet de territoire, SOLID'ACTION65 constitue la feuille de route de la stratégie départementale de développement social organisés autour de **5 axes transversaux** :

- Mobilité, transports, proximité (se déplacer, trouver au besoin les services utiles) ;
- Jeunesse et éducation (au service de l'inclusion sociale des publics jeunes) ;
- Emploi, développement, économie sociale et solidaire (les solidarités tremplin vers l'emploi) ;
- Numérique (faciliter l'accès au numérique et à ses usages pour tous les publics) ;
- Citoyenneté et gouvernance (faciliter la co-construction et la collaboration entre acteurs à l'échelle locale, départementale et régionale).

Journée de lancement de SOLID'ACTION65

SOLID'ACTION 65

SOLID'ACTION65

PREMIÈRE CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE DES PARTENAIRES

Le 1er juin 2018 s'est tenue la première conférence des partenaires de SOLID'ACTION65, la stratégie départementale du développement social, portée par le Département dans le cadre du schéma de développement social.

Plus de 150 personnes étaient réunies au Campus VEOLIA de Tarbes autour de la Préfète des Hautes-Pyrénées, **Béatrice LAGARDE**, et du Président du Conseil Départemental, **Michel PÉLIEU**. Pour la première fois, tous les acteurs institutionnels du département, engagés dans le développement social et la lutte contre l'exclusion, étaient rassemblés pour formaliser la gouvernance et la mise en œuvre de SOLID'ACTION65.

Madame Laurence LEMOUZY, Directrice de l'Institut de la Gouvernance Territoriale, a apporté son expertise dans l'analyse des dynamiques partenariales de SOLID'ACTION65 et des enjeux d'une gouvernance partagée de la solidarité, dans le cadre d'une conférence-débat intitulée : «la collaboration au travers d'un projet politique partagé au service d'un territoire».

Joëlle ABADIE, présidente de la commission solidarités sociales au Conseil Départemental et pilote de SOLID'ACTION65, assurait l'animation de cette journée. **Cette première conférence des acteurs de la solidarité des Hautes-Pyrénées a été clôturée par la signature d'une charte d'engagement de chaque partenaire de SOLID'ACTION65.**

Les partenaires SOLID'ACTION65 engagés auprès du Département :

- La Préfecture et les services de l'Etat des Hautes-Pyrénées ;
- les services publics de la solidarité : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Pôle Emploi, Agence Régionale de la Santé ;
- la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ;
- la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et les communautés de communes des Hautes-Pyrénées, ainsi que les pôles d'équilibre territoriaux ruraux (PETR) ;
- les chambres des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ;
- l'union départementale des centres communaux d'action sociale ;
- les associations partenaires du Département qui œuvrent quotidiennement au bien-être des enfants et de leurs familles, des personnes âgées et handicapées, des personnes en grande difficulté sociale.

J'ENTREPRENDS HAPY

UN PROGRAMME INÉDIT D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

J'entreprends Ha-Py

Une initiative de la SHEM

Créer son activité est souvent vécu comme une aventure solitaire et une course d'obstacles. Ces difficultés sont encore plus fortes lorsqu'on est demandeur d'emploi ou bénéficiaire du RSA. Le programme «J'entreprends» a été initié par La Maison pour Rebondir, association d'utilité sociale née en 2012 à Bordeaux. C'est un programme innovant sous forme de promotion collective qui permet d'accompagner les demandeurs d'emploi à la création de leur activité. L'idée du programme est : **«créer en solo mais pas en solitaire»**.

En décembre 2017, **la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM)** a proposé au Département des Hautes-Pyrénées d'expérimenter la mise en œuvre du programme «J'entreprends HaPy». Le 13 juin 2018, les représentants du Conseil Départemental, de la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM, groupe ENGIE) et de la Maison pour Rebondir ont signé la convention de partenariat définissant les modalités de réalisation du programme «J'entreprends HaPy».

En lien direct avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion sur le territoire, **17 porteurs de projet en recherche d'emploi** ont été sélectionnés sur la base de leur motivation et de leur capacité à réaliser leur projet. Ils bénéficient pendant 12 mois d'un accompagnement collectif et individualisé sous forme d'un parcours de formation, d'un coaching individualisé et d'une mise en réseau avec les professionnels du secteur.

La mise en place du programme «J'entreprends HaPy» est une première nationale. Il démontre la possibilité d'associer acteurs institutionnels, associatifs et privés, visant un résultat concret et direct pour le territoire et ses habitants.

Pour les partenaires du programme, «J'entreprends HaPy» permet d'accompagner des projets innovants créateurs de richesse et de solidarité, favorisant le développement économique du territoire et luttant contre l'exclusion sociale.

SOLID'ACTION 65

Speed-dating entreprises/J'entreprends HaPy

J'entreprends HaPy en détails

- Une promotion de 17 porteurs de projets qui se réunissent 2 fois par semaine pour suivre un parcours de formation, dans un esprit d'entraide et de partage des compétences.
- Un coaching individualisé avec un consultant expert jusqu'à la création de l'entreprise.
- Un parcours de formation : 50 ateliers pour apprendre et comprendre les notions fondamentales de la création d'entreprise + des ateliers pratiques animés par des professionnels.
- Une ambiance start-up et un espace de travail collaboratif.
- Un espace dédié à l'entreprenariat pour travailler, construire son projet et se rencontrer. Une mise en réseau avec les partenaires de la SHEM (juristes, comptables, banquiers, financeurs, commerciaux…) et des parrains de la SHEM ou du groupe ENGIE. Des placements en stage métier qui permettent d'acquérir de meilleures connaissances et compétences dans leurs futures activités.

Le programme «J'entreprends HaPy», gratuit pour les bénéficiaires, permet de leur donner les outils et les compétences nécessaires à la réussite de leur projet de création. L'objectif est également de renforcer la confiance, l'estime de soi et la solidarité entre les participants. A la fin du programme, les créateurs bénéficient de l'accompagnement d'Initiative Pyrénées pour consolider le financement de leur projet.

Sobha, créatrice d'entreprise avec J'entreprends HaPy

HAPY ACTIFS

UN LEVIER ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Après avoir stoppé les contrats aidés, jugés inefficaces et trop onéreux, le Gouvernement a procédé à la mise en place des Parcours Emploi Compétences pour le secteur non marchand dès janvier 2018. Par ailleurs, il a également réduit leurs nombres, le niveau de prise en charge financière et arrêter les contrats aidés secteur marchand (sauf pour les Départements qui le souhaitent et ce au profit des bénéficiaires du RSA exclusivement). Jusqu'alors, dans le département des Hautes-Pyrénées, les contrats aidés permettaient à environ 150 bénéficiaires du RSA ou demandeurs d'emploi par an de retrouver un emploi, principalement dans le secteur non marchand.

Fort de sa politique volontariste en matière d'emploi et au vu des résultats probants générés par ces contrats aidés en termes de reprises d'emploi et de «sortie» du RSA , le Département des Hautes-Pyrénées a souhaité dès l'annonce gouvernementale, réfléchir à un levier économique et social venant soutenir l'Entreprise, la PME, l'Artisan, l'Association, la Collectivité territoriale, l'Allocataire du RSA … .

Thierry, embauché dans le cadre du dispositif HaPy Actifs

Ce projet, piloté par le Service Insertion, assisté du cabinet Territoires Citoyens Conseils, soutenu par les élus du Département et mené en partenariat avec les acteurs du Service Public de l'Emploi (la DIRECCTE, Pôle emploi, la Mission Locale, Cap emploi et l'Unité Territoriale de la Direction Emploi Formation de la Région Occitanie) les Chambres consulaires, le GIP Politique de la Ville, France Active MPA-Occitanie, Initiative Pyrénées, ACOR et la Direction du Développement Local du Département, a abouti à la mise en œuvre du dispositif **HaPy Actifs**, adopté le 12 octobre 2018 en l'Assemblée Départementale.

Sur la base du nouveau dispositif Etat «Parcours Emploi Compétence» qui s'appuie sur le triptyque emploi/accompagnement/formation, HaPy Actifs soutient l'emploi local en permettant la contribution financière du Département à l'employeur.

Marc, gérant de l'entreprise Bigorre Location, et Marie-Laure récemment recrutée

Afin que HaPy Actifs puisse répondre à l'enjeu économique et social, une campagne de communication a été lancée en décembre 2018 auprès des acteurs économiques, institutionnels et de l'insertion. En tant que services supports aux employeurs, le Service Insertion et les référents RSA se mobilisent pour favoriser l'insertion des publics qu'ils accompagnent.

Descriptif du dispositif HaPy Actifs

Secteur marchand

› Une aide financière

- 32,5 % du salaire brut plafonné au SMIC pour une durée de travail hebdomadaire comprise entre 20 et 35 heures.

Secteur non marchand

› Une aide financière

- 50 % du salaire brut plafonné au SMIC et pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.
- 10 % de majoration pour :
  - les travailleurs handicapés,
  - les résidents en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV),
  - les plus de 55 ans,
  - les communes employeurs en Zone de Revitalisation Rurale (ZRP) ou les employeurs qui intègrent une formation certifiante par le salarié.

FORMATION «100 % FIBRE OPTIQUE»

UN BEL EXEMPLE DE TRANSVERSALITÉ ET DE PARTENARIAT POUR L'EMPLOI

Mise en situation pratique

Gustavo, futur monteur fibre optique (ci-dessus)
Travaux pratiques montage de fibres (à gauche)

L'ambition nationale du Plan France Très Haut Débit initié dès 2013 était de couvrir d'ici 2022 l'ensemble du territoire national en Internet Très Haut Débit. 20 milliards d'euros sur 10 ans partagés entre les collectivités territoriales, l'Etat, l'Europe et les opérateurs télécoms pour déployer de nouvelles infrastructures.

Localement, le Département a impulsé ce projet avec les protagonistes de ce Plan et a confié sa mise en œuvre technique à la Régie Hautes-Pyrénées Haut Débit. En cohérence avec SOLID'ACTION65, le volet Emploi a été rapidement une priorité et a nécessité un travail en transversalité avec la Direction de la Solidarité Départementale. En effet, ce projet répond à un triple objectif :

- Couvrir le territoire par la fibre optique en partenariat avec l'opérateur Orange d'ici 2024 ;
- Répondre aux besoins en ressources humaines des entreprises sous-traitantes de l'opérateur ;

- Proposer un emploi aux haut-pyrénéens demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA.

Ainsi, pour répondre à ce besoin en main d'œuvre locale, un partenariat entre acteurs économiques (Orange et entreprises) et institutionnels (Chambre de Métiers et de l'Artisanat 65, Région Occitanie, Pôle Emploi et Département) a permis de travailler un projet de formation certifiante. **Ainsi, le programme «100 % fibre» a vu le jour en septembre 2018**.

Sa mise en œuvre a nécessité plusieurs étapes :

- Le montage financier via le dispositif Formation Individuelle Emploi Recrutement (FIER) de la Région à 80 % complété à hauteur de 20 % par la CMA ;
- L'élaboration du contenu pédagogique (Ecole des Métiers) ;
- La construction du plateau technique (Orange) ;
- La phase de sélection (sourcing des publics, mailing de Pôle emploi, réunions d'information collective, recrutement par simulation et entretiens).

A l'issue des sélections, 12 stagiaires ont été formés de septembre à décembre 2018 à l'Ecole des Métiers de Tarbes, alternant des périodes en centres et en entreprises.

CHIFFRES CLÉS :

12 stagiaires dont 4 bénéficiaires du RSA

9 retours à l'emploi dont 3 en cdi

DSD

SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

ASSURER LA PROTECTION SANITAIRE DE L'ENFANT ET DE LA MÈRE

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), rattaché à la Direction Enfance et Famille, assure d'abord une mission de santé publique. En collaboration avec les équipes médico-sociales des Maisons Départementales de la Solidarité, il promeut l'ensemble des activités concourant à une meilleure santé de la mère et de l'enfant sur tout le territoire haut-pyrénéen.

Le service de PMI est aussi responsable de l'octroi des agréments des assistants maternels et familiaux ainsi que de leur formation.

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées, deux établissements, la Courte Échelle et la Petite Récré, accueillent gratuitement les enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familier pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. La fréquentation d'un lieu d'accueil enfants-parents est fondée sur le volontariat et le respect de l'anonymat et de la confidentialité. Des professionnels de la Petite Enfance sont présents afin d'assurer l'accueil et l'écoute des familles. La vocation de ces moments est de contribuer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels.

CHIFFRES CLÉS :

762 assistants maternels agréés

6 336 consultations de nourrissons

42 établissements d'accueil

1 004 places en structures d'accueils collectifs

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

GARANTIR LA PROTECTION DE L'ENFANT

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé et sa sécurité dans le respect de ses droits. Elle comprend donc des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que des décisions administratives ou judiciaires prises pour sa protection. Les actions de prévention ont notamment pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et d'assurer le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins et à l'intérêt de l'enfant, une prise en charge partielle ou totale de celui-ci.

Il doit également assurer la prise en charge des enfants qui sont temporairement ou définitivement privés de la protection de leur famille, tels que les enfants «Mineurs Non Accompagnés», par exemple. Le Département intervient également auprès de majeurs de moins de vingt et un ans qui connaissent des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

Au sein du Département, ce sont les services de la Direction Enfance Familles qui définissent et pilotent cette politique publique et qui la déploient en étroite collaboration avec les services de la Direction des Territoires.

Ainsi, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) anime la politique globale de protection de l'enfance et assure la conception et la gestion des moyens nécessaires (actions de prévention et de protection de l'enfant, accompagnement et recrutement des assistants familiaux, dispositif d'adoption, Cellule de Recueils des Informations Préoccupantes et des Signalements, …).

La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF) ainsi que le service de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et les Maisons Départementales de la Solidarités (MDS) participent à la mise en œuvre de cette compétence attribuée au Département.

CHIFFRES CLÉS :

1 778 familles bénéficiant d'une aide financière

4 059 aides financières accordées

705 enfants accueillis à l'ASE

532 enfants bénéficiant d'une protection judiciaire

MAISON DÉPARTEMENTALE POUR L'AUTONOMIE (MDA)

SE RASSEMBLER POUR MIEUX AIDER

En application de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV), le Président du Conseil Départemental a souhaité constituer une Maison Départementale pour l'Autonomie (MDA) qui organise la mise en commun des missions d'accueil, d'information, de conseil, d'orientation et également, le cas échéant, l'instruction des demandes et l'évaluation des besoins et d'élaboration des plans d'aide.

Cette organisation regroupe la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et les personnels et les moyens matériels du Département affectés à la politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'objectif général de cette organisation est de mutualiser et simplifier en optimisant les moyens pour rendre un meilleur service aux citoyens en perte d'autonomie sans en augmenter le coût pour la collectivité.

Dans ce cadre, la mise en place de la MDA a tenu compte des objectifs suivants :

- Le partage des bonnes pratiques et des acquis ou des évolutions des dispositifs développés pour chacun des publics ;
- Une meilleure visibilité et un accès facilité aux droits et aux dispositifs, ainsi qu'une continuité des parcours ;
- La promotion de politiques globales avec une prise en compte accrue des aspects relatifs à la mobilité, à l'habitat, à la citoyenneté, au lien social, etc., en dépassant les dimensions médico-sociale et de compensation ;
- L'utilisation optimisée des ressources existantes : compétences mobilisables pour l'évaluation, lieux d'accueil infra-départementaux, etc.

Il en découle 2 ensembles qui structurent son organisation :

- La réponse à l'usager
  - Un service « Accueil » en charge de constituer une première ligne d'accueillants coordonnés et de structurer les différents niveaux de réponse de façon à permettre de simplifier le parcours de l'usager ;
  - Une entrée par âge qui se traduit par un service «Enfant/Adulte» et un service «Senior» de façon à répondre de façon globale aux usagers sur l'ensemble des dispositifs auxquels il peut faire appel. Le suivi d'un dossier est ainsi centralisé au niveau d'un service du traitement de la demande à la décision et au paiement ;
  - Des pôles transversaux en charge de l'ensemble des évaluations Autonomie en regroupant la coordination des évaluations MDPH et APA (coordinateurs et médecins) et la gestion de l' «Accueil Familial» tant pour les personnes âgées que celles en situation d'handicap ;
- L'appui à l'organisation
  - Un appui interne aux services de la MDA via un service «Administration et Ressources» en charge de la gestion en termes de Ressources, de finances, d'achats, du suivi du Système d'information et de contrôle de gestion mais aussi de gestion des recours en récupération de l'aide sociale ;
  - Un appui externe via un service « Gouvernance et Animation territoriale » en charge d'accompagner la mise en œuvre d'une gouvernance intégrée de l'ensemble de nos instances et orientations définies dans nos schémas mais aussi d'assurer l'animation du territoire autour des politiques de l'autonomie. Ce service assure également la coordination des interventions adaptées aux besoins des personnes en situation complexe.

CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA)

MAINTENIR L'AUTONOMIE LE PLUS POSSIBLE

Créée par la Loi Adaptation de la Société au Vieillissement de 2015 – ASV – la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, présidée par le Président du Conseil Départemental et assistée par l'ARS, entité qui en assure la vice-présidence, a pour objectif d'établir un véritable programme coordonné de prévention sur le département.

Il s'agit ainsi, sur l'ensemble du territoire, d'assurer une veille et d'encourager les actions de prévention auprès de besoins de publics et/ou de zones peu ou non couvertes.

La CFPPA des Hautes-Pyrénées a fait le choix de soutenir de nombreux projets en lien avec l'activité physique adaptée mais aussi dans l'objectif de maintenir le lien social de personnes âgées sur des territoires très ruraux.

Les crédits sont aussi destinés à encourager des actions dites innovantes comme des ateliers numériques ou en lien avec l'adaptation de l'habitat.

Ainsi, en 2018, 285 859 € de crédits ont été engagés aux titres d'action de prévention dont :

- Près de 11 000 € pour l'amélioration à des aides techniques individuelles (prothèses auditives)
- 275 000 € pour des actions collectives de prévention

L'HABITAT ET LE LOGEMENT

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ

Le Département au travers les Fonds de Solidarité pour le Logement mobilise des aides financières pour les personnes en difficulté.

Dans le cadre de sa politique de solidarité et en sa qualité de chef de file de l'action sociale, il apporte une assistance aux personnes démunies. Outre l'insertion sociale et professionnelle, il agit en faveur du logement en prenant en charge des mesures d'accompagnement social individuel ou collectif pour lutter contre la précarité notamment énergétique. Ce fonds d'accompagnement est alimenté par des communes du département et des gestionnaires de réseaux énergétiques et téléphoniques.

En liaison avec les Maisons Départementales de la Solidarité et les partenaires du Département, le service Logement anime le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) des Hautes-Pyrénées. Avec l'accompagnement des travailleurs sociaux, il organise des ateliers d'information et de sensibilisation.

L'appui aux propriétaires, locataires et collectivités porteuses d'une opération programmée

En complément de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département soutient les travaux de lutte contre l'insalubrité et d'adaptation du logement pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées. Ces aides s'adressent aux publics les plus modestes.

CHIFFRES CLÉS :

462 bénéficiaires FSL «accès»

214 bénéficiaires FSL «maintien»

1 876 bénéficiaires FSL «précarité»

LES MAISONS DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE (MDS)

GARANTIR L'ACCUEIL DE TOUS SUR TOUT LE TERRITOIRE

La Direction des territoires coordonne la mise en œuvre des politiques de solidarité du Département sur le territoire. 5 Maisons de la solidarité départementale assurent un accueil de proximité et un accompagnement pour tous les usagers au regard de leurs demandes et/ou difficultés.

Chaque personne pourra trouver dans sa MDS une réponse concernant le logement, la famille, l'insertion, l'autonomie, la petite enfance. Les consultations de nourrissons sont assurées par les MDS.

Les MDS constituent également un acteur majeur du développement social sur le territoire, en partenariat avec les collectivités, les associations, les institutions.

Les MDS sont localisées sur les communes de Tarbes (Gaston Dreyt, Bigerrions, Saint-Exupéry), Lannemezan, Vic-en-Bigorre, Lourdes et Bagnères-de-Bigorre.

LE SERVICE DES ACTIONS DE SANTÉ

VEILLER À LA SANTÉ DE TOUS

Le service des Actions de Santé remplit plusieurs missions :

La vaccination polyvalente mentionnée dans le calendrier vaccinal

Il prodigue à titre gratuit :

- les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole. Elles sont **obligatoires** avant l'âge de 2 ans **pour les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018**.
- les vaccins recommandés notamment contre la tuberculose, la varicelle, la grippe, le zona, et les infections à papillomavirus humains.

La vaccination «voyageurs» et les consultations de conseils aux voyageurs

Il assure des consultations de préparation aux voyages et, selon les destinations, les vaccinations recommandées ou obligatoires dont celle contre la fièvre jaune. Il conseille également les médecins traitants pour leur patientèle.

En 2018, le service Actions de santé a effectué 3743 vaccinations.

La lutte contre la tuberculose

Avec **le Centre de Lutte Anti Tuberculose (CLAT),** il coordonne les actions de lutte contre la tuberculose au niveau départemental, compétence qui lui est déléguée par l'Etat.

Dans ce cadre, **420** consultations médicales ont été réalisées en 2018.

Le dépistage et le diagnostic des infections sexuellement transmissibles

Habilité par l'ARS depuis le 1er janvier 2016, le **CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage, et de Diagnostique des IST)** effectue le dépistage des infections par le VIH, des hépatites A, B, et C, de la syphilis et des autres infections sexuellement transmissibles.

Il assure une activité de conseil pour la santé sexuelle en coordination avec le Centre de Planification et d'Education Familiale.

Il effectue les consultations en vue du traitement pré-exposition pour le VIH. Il réalise des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD), des vaccinations hépatite A et B et contre le papillomavirus. Il délivre la contraception d'urgence.

En 2018, 2177 consultations ont été effectuées.

CHIFFRES CLÉS :

3 743 vaccinations

420 consultations médicales CLAT

2 177 consultations CEGIDD

DEB

ÉDUCATION ET BÂTIMENTS

Collège du Haut-Lavedan
à Pierrefitte-Nestalas

BÂTIMENTS

LA NOUVELLE VIE
DU BÂTIMENT DU PRADEAU

Michel Pélieu, Président du Département lors de son discours inaugural

CHIFFRES CLÉS :

2 550 m²
de superficie

5,2 M€ TDC
Montant total de l'opération

7 000
heures d'insertion

En service depuis septembre 2017, le bâtiment du Pradeau a été inauguré le 30 mars 2018.

Ce bâtiment réhabilité entre avril 2016 et septembre 2017, d'une superficie de 2 550 m², accueille les élus, le Cabinet, la Direction de la Communication, la Direction Générale, la Direction du Développement Local, ainsi que des salles de réunion et une salle de réception en rez-de-chaussée, donnant sur la cour d'honneur.

Une centaine de personnes travaille quotidiennement sur ce site.

Ce nouveau bâtiment se fond au cœur du centre décisionnel du département des Hautes-Pyrénées avec la proximité immédiate du siège du Département (Hôtel du Département) et de la Préfecture.

Le choix d'intégrer des enjeux environnementaux performants dans l'acte de construire a permis à ce bâtiment d'être lauréat en 2016 de l'appel à projets «bâtiments économes de qualité environnementale en Midi-Pyrénées» lancé par l'ADEME.

Le montant total de l'opération est de 5,2 M€ TDC (toutes dépenses confondues).

Le projet bénéficie d'une subvention de 400 000 € (ADEME 257 894 € et FEDER 142 106€) au titre de l'appel à projets «bâtiments économes de qualité environnementale en Midi-Pyrénées».

La qualité environnementale et les performances énergétiques ont permis également l'obtention d'un prêt bancaire à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 3,889 millions d'euros.

Les travaux ont généré plus de **7000 heures d'insertion. 23 contrats de travail et 6 personnes en insertion** ont accédé à un emploi à 'issue du chantier (CDD,CDI, Interim).

Inauguration de l'Hôtel du Pradeau

Hôtel du Pradeau

LE SITE DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE

INAUGURE SES NOUVEAUX BÂTIMENTS !

En service et en fonctionnement depuis mars 2018, la nouvelle **Maison Départementale de la Solidarité (MDS)** de Bagnères-de-Bigorre a été inaugurée le 6 juillet 2018 en même temps que **les travaux de réhabilitation de l'agence des routes**.

Ces opérations sur un site unique ont permis au Département de candidater et d'être lauréat de l'appel à projets 2015 «bâtiments économes de qualité environnementale».

L'intégration de ce nouveau bâtiment aux exigences environnementale **«Bâtiment à Energie POSitive» (BEPOS)** souligne la volonté du Département d'inscrire ses actions dans une démarche durable et responsable.

Spécificités du BEPOS :

Le nouveau bâtiment, **d'une superficie de 512 m² Surface De Plancher**, est un bâtiment BEPOS (Bâtiment à Energie Positive). Il dispose d'un coefficient d'énergie primaire (Cep) de – **63 kWh/an/m²** alors que le calcul réglementaire pour ce type de bâtiment est de **42 kWh/an/m²**. Des panneaux photovoltaïques en toiture et en terrasse contribuent à l'obtention du calcul des gains énergétiques et permettent d'équilibrer les coûts liés au fonctionnement du bâtiment.

Les locaux abritent 17 agents et sont organisés de façon cohérente autour d'un Pôle Accueil, une PMI, un Pôle Diagnostic et Insertion, un Pôle Prévention ainsi qu'une salle de réunion également dédiée à l'accueil des familles.

Le réaménagement des espaces extérieurs a été conçu pour permettre la récupération des eaux de pluie afin de pouvoir les utiliser pour la station de lavage des véhicules de l'agence des routes. Les mâts d'éclairages extérieurs sont également à cellule photovoltaïque.

L'agence des routes, qui accueille 22 agents, a bénéficié d'un réaménagement de 104 m² des espaces vestiaires et sanitaires, de la construction d'un nouveau hangar dédié au remisage de ces véhicules, ainsi que la réadaptation des hangars conservés avec notamment la construction d'une fosse pour l'entretien des véhicules.

Les travaux se sont étalés d'octobre 2016 à février 2018.**Le coût final de ces opérations est de 2,3 M€ HT**.

CHIFFRES CLÉS :

512 m²
de superficie

2,3 M€ HT : coût total

264 000 €
Aides obtenus

MDS et agence des routes à Bagnères-de-Bigorre

Site Eugène Ténot, ancienne École normale

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

CONNAISSENT LEUR FUTUR SITE

Après plusieurs années d'études, le choix du site pour la construction du nouveau bâtiment des Archives Départementales a été arrêté par les élus du Département lors de la séance plénière du 12 octobre 2018.

Deux sites faisaient l'objet d'un niveau d'étude prospective et de faisabilité équivalente : le site propriété privée de la tuilerie Oustau sur la commune d'Aureilhan et le site propriété du Département de l'ancienne Ecole Normale rue Eugène Ténot à Tarbes.

Les élus du Département ont majoritairement voté pour le site rue Eugène Ténot. Le projet de construction des Archives Départementales est à présent en capacité de démarrer. Le calendrier opérationnel s'étale de novembre 2018 à juillet 2021 pour les phases de programmation, de gestion d'un concours de maîtrise d'œuvre et des études de conception, et d'août 2021 à juillet 2023 pour la réalisation des travaux.

CHIFFRES CLÉS :

12,5 M€ HT :
coûts estimés
des travaux

ÉDUCATION

RÉUSSIR ET S'ÉPANOUIR
AU COLLÈGE

Les compétences du Département en direction des les collèges se retrouvent dans les domaines suivants :

- Les bâtiments : le Département est chargé des travaux de réhabilitation et d'amélioration des bâtiments qui accueillent les élèves, les enseignants et l'ensemble du personnel des établissements ;
  A ce titre, la collectivité met en œuvre sa politique d'amélioration énergétique, pour le confort de ses occupants, et dans l'optique d'économie d'énergie potentielle, ainsi que sa politique de mise en accessibilité, conformément à nos obligations réglementaires ;
- L'aide au fonctionnement des collèges publics et privés : le Département verse des dotations annuelles aux établissements ;
- La restauration : le Département accompagne activement les collèges pour une amélioration continue du service de restauration (équilibre des menus, approvisionnement local, formation des cuisiniers, renouvellement de matériel…) (1,158M repas produits) ;
- L'informatique : la collectivité a en charge depuis 2015 le renouvellement, l'acquisition et la maintenance du matériel informatique dans les collèges. C'est aussi une volonté d'accompagner les établissements dans des expérimentations numériques.

Le Département des Hautes-Pyrénées exerce ses missions avec une équipe dédiée aux collèges au sein de à la Direction de l'Education et des Bâtiments, mais aussi, par l'intermédiaire de 160 agents techniques au sein des établissements, chargés de l'accueil, de la maintenance, de l'entretien des locaux, et de la restauration.

Le Département a accompagné financièrement l'enseignement supérieur dans le cadre du CPER (Contrat Plan Etat Région), notamment l'IUT (Université Toulouse III Paul Sabatier)et l'OMP (Observatoire Pic du Midi) pour 90 866€ en 2018.

CHIFFRES CLÉS :

10 140 collégiens dont **8 156** fréquentent les collèges publics

2 811 935 € de travaux de rénovation et de réhabilitation et **1 923 989** € de dotation de fonctionnement (hors frais de personnel) dans les collèges publics.

1 151 157 € de dotation de fonctionnement dans les collèges privés (dont frais de personnel)

160 agents techniques dans les collèges

6 000 étudiants dans l'enseignement supérieur

3 190 collégiens étudient l'occitan

2 019 écoliers bénéficient d'une initiation à l'occitan

Collège Pyrénées à Tarbes

Collège Astarac-Bigorre à Trie-sur-Baïse

CHIFFRES CLÉS :

Effectifs :
205 élèves en 2018 contre
182 élèves en 2017.

COLLÈGE
ASTARAC-BIGORRE À TRIE-SUR-BAÏSE RÉNOVÉ

Le 5 décembre 2018 le Département a inauguré l'ensemble des travaux de construction et de rénovation du collège Astarac-Bigorre, situé à Trie-sur-Baïse.

Cette opération permettra à terme l'accueil de 220 élèves.

L'essentiel des travaux :

- Aménagement d'une entrée unique préservée de la circulation routière ;
- Construction d'un bâtiment «Vie scolaire» ;
- Création d'une entrée couverte pour les élèves ;
- Agrandissement des vestiaires de sports et de la cantine scolaire ;
- Rénovation énergétique (gain de 10% sur la consommation d'énergie après les travaux) ;
- **Coût des travaux : 1,281M€ HT - Période des travaux, entre juillet 2017 et septembre 2018 en site occupé.**

Restauration :
356 repas/jour et **49 939** repas/an.

158 demi-pensionnaires

180 repas/jour : repas aux écoles livrés pour la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac et la commune de Montastruc.

5 agents affectés à l'accueil, à l'entretien et à la restauration (ATTEE) dont :
- **1** chef cuisinier (et 1 cuisinier titulaire remplaçant rattaché administrativement à ce collège)
- **3** agents d'entretien Service Général
- **1** agent maintenance bâtiment

Surface :

Plancher : **3 236** m²
(y compris logements de fonction)

Espaces verts : **2 050** m²

Une classe connectée

NUMÉRIQUE DANS LES COLLÈGES

DES COLLÉGIENS BRANCHÉS !

Un équipement en tablettes numériques

En continuité des appels à projets 2015 et 2016 auxquels les collèges des 3 Vallées à Luz Saint-Sauveur, du Haut-Lavedan à Pierrefitte-Nestalas, et Paul Eluard de Tarbes (dernière année) ont participé par l'équipement en tablettes individuelles des élèves et des enseignants, le Département a décidé de poursuivre l'accès au numérique pour tous les collégiens en :

- Fournissant des tablettes numériques sur le principe de classes mobiles. Dès la rentrée scolaire, chaque collège public a été doté de 2 classes mobiles et 6 tablettes « enseignants » ;
- Equipant tous les collèges en wifi

Du wifi pour une connexion facilitée

Le Département, avec le soutien de l'Etat, a équipé tous les collèges en wifi pour :

- Améliorer l'accès aux ressources numériques pour les élèves équipés de tablettes ;
- Simplifier l'accès aux ressources numériques pour les enseignants équipés de tablettes, y compris dans la mobilité ;
- Anticiper les équipements futurs : les élèves et les enseignants pourraient venir au collège avec leur équipement personnel.

Chiffres clés : le coût total réalisé des projets

2015/2016 :

- 1 tablette/élève soit 945 tablettes (élèves+enseignants) pour les collèges de Pierrefitte-Nestalas / Luz / Tarbes Paul Eluard
- Coût 663 120€ (tablettes et équipement wifi) dont aide de l'Etat 305 710€ soit **357 410€ à charge du Département.**

2017 :

- 30 classes mobiles déployées dans 14 collèges et installation du wifi
- 989 811€ dont 504 200€ d'aide prévisionnelle de l'Etat (50% wifi et année 1 AAP2017) soit **485 611€ à la charge du Département.**

En complément, le Département s'est aussi engagé à déployer des classes mobiles pour les collégiens des trois cités scolaires du département (pour lesquelles l'informatique est gérée par la Région). Le coût est intégralement porté par le Département, soit environ **65 000€** supplémentaires pour les 3 collèges en Cité scolaire, c'est-à-dire 6 classes mobiles et l'équipement des enseignants.

CHIFFRES CLÉS :

Le Département aura fin 2018, investi **908 021** € afin de favoriser et promouvoir le numérique éducatif.

DRT

ROUTES ET TRANSPORTS

Déneigement de la RD 918 au Col du Tourmalet

Travaux de stabilisation et de protection du talus routier de la RD 8

INTEMPÉRIES DU PRINTEMPS 2018

FAIRE FACE À L'IMPRÉVU

En 2018, 1,9 M€ ont été dépensés afin de faire face aux dégâts causés par les intempéries du printemps sur les routes départementales et terminer les travaux de confortement des berges issus des dégâts engendrés par les crues du 18 juin 2013 (Bastan, Gave de Pau).

De nombreux chantiers de réparation ont été entrepris en urgence ainsi que de nombreux ouvrages d'art ont été expertisés afin de vérifier leur état. Un montant de 300 000€ supplémentaires a été voté sur le Fonds d'Urgence Routier d'Intempéries (FURI) pour aider directement les communes dans leurs travaux de réparation face à ces phénomènes climatiques.

Travaux de stabilisation et de protection du talus routier de la RD 8

RD 929 à Guchan

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE VOIRIE

GARANTIR L'USAGE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Le Règlement départemental de voirie fixe les règles de gestion du Domaine Public Routier Départemental (DPRD) conformément aux dispositions des différents codes applicables dans ce domaine (code général départemental de la propriété des personnes publiques, code de la voirie routière, code de la route, code général des collectivités territoriales, code de l'urbanisme, code civil, code de l'environnement…).

La vocation du règlement de voirie consiste à garantir l'usage et l'affectation des routes départementales pour tous les usagers de la route dans des conditions normales de circulation.

Pour cela, l'ensemble des articles issus de ce règlement tendent à garantir la pérennité des routes, conformément à la politique d'entretien des couches de roulement voté en Octobre 2016 par l'Assemblée Départementale. Le règlement

permet de porter à connaissance les règles de gestion du DPRD applicables tant au Département qu'aux riverains, usagers, concessionnaires, entreprises, collectivités ou privés, mais aussi de préciser les prescriptions en matière de coordination entre les travaux exécutés par des tiers et ceux programmés par le Département. Il est disponible sur le site Internet du Département.

L'élaboration de ce document a nécessité une large concertation entre le Département et les occupants du domaine public afin d'identifier les contraintes de chacun.

3 versions ont été nécessaires avant d'aboutir au document final suite aux 50 amendements déposés par les gestionnaires au cours des 2 commissions consultatives de Juillet et septembre 2018.

L'Assemblée Départementale a adopté le règlement en séance du 7 Décembre 2018 sans qu'aucun recours ne soit intervenu à l'issue dans la période prévue à cet effet.

Ce fait assez rare pour ce type de document à l'échelle d'un département souligne la qualité du travail de concertation mené par les services du Département.

Travaux sur la RD 921 dans les Gorges de Luz

GORGES DE LUZ

ÉVALUER POUR ANTICIPER

Le Département a fait réaliser une étude d'évaluation des risques et des définitions des parades sur l'ensemble des versants surplombant la RD 921 sur l'itinéraire des Gorges de Luz.

Cette étude, menée par un bureau d'études spécialisé basé en suisse (BEG), a été remise à Mme la Préfète et aux Maires des trois communes concernées (Chèze, Saligos, Villelongue) en mars 2018.

Parallèlement à la réalisation de cette étude, le Département avait saisi le Tribunal Administratif de Pau qui a rendu son jugement en juillet 2018, annulant deux décisions de l'Etat et dégageant la responsabilité du Département sur les travaux de protection à réaliser.

Nouveau rond-point sur la RD 8 à Barbazan-Debat

AMÉNAGEMENT DE LA RD8 ENTRE SOUES ET ARCIZAC-ADOUR

POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT LOCAL

Cette opération concerne l'aménagement de la liaison routière à 2 voies entre Tarbes et Bagnères de Bigorre par les routes départementales n° 92 et 8 dite «vieille route de Bagnères» en rive droite de l'Adour. Cet aménagement est un choix prioritaire du Conseil Départemental pour assurer une desserte directe de Bagnères-de -Bigorre à partir de l'autoroute A 64 au niveau de l'échangeur de Tarbes Est.

Cet itinéraire assurera à la fois la fonction de desserte locale et d'axe de transit quotidien pour les habitants entre Bagnères-de-Bigorre et Tarbes et facilitera également l'accès aux sites touristiques.

Le profil en travers type de cette infrastructure routière prévoit une largeur de chaussée de 7 mètres et deux accotements de 2 mètres de large, bordés, suivant les secteurs par :

- une voie de désenclavement ;
- une piste cyclable ;
- des merlons anti-bruit ou des écrans acoustiques.

SECURUS - PONT D'AYGUESSEAU (PHASE OPÉRATIONNELLE)

SÉCURISER NOS OUVRAGES

Financé dans le cadre du projet européen SECURUS

Ce panneau situé à la sortie de Saint-Lary Soulan et en aval de Cadeilhan-Trachère indique le chantier de sécurisation routière piloté par le service des routes du Département et cofinancé à 65% par l'Europe (SECURUS 2 - POCTEFA 2014/2020).

Il a pour objet la construction du nouveau pont d'Ayguesseau sur la RD 929 en aval des deux anciens ponts. Cette nouvelle infrastructure franchissant la Neste d'Aure est rendue nécessaire par la nature instable du versant glissant du Pic du Mont. Le premier ouvrage, construit en 1892, était désaffecté et l'autre, datant de 1974, ne remplissait plus l'ensemble des conditions de sécurité, notamment en cas de crues.

Le nouveau pont à structure métallique aura une portée de 56 mètres et une largeur de 10 mètres et sera construit en aval de l'actuel pont. Il permettra de rejoindre, depuis le sud, la RD 25 en direction de Sailhan.

Les terrains publics et privés sur lesquels se situe l'emprise du nouveau pont (communes de Cadeilhan-Trachère et Saint-Lary-Soulan) ont été acquis par le Département. Une fois les travaux achevés, la circulation pourra s'effectuer sur le nouveau pont et les deux anciennes infrastructures seront ensuite déconstruites.

Par ailleurs, il a été vérifié que le second pont qui se situe un peu plus loin sur cette même route, à l'amont du pare-éboulis, répondait bien aux nouvelles normes parasismiques.

Enfin, la mairie de Saint-Lary-Soulan a lancé une étude concernant le glissement du Pic du Mont, qui bénéficie également d'un financement FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) au titre du projet SECURUS.

Enlèvement de déblais rocheux au Pont d'Ayguesseau

Viabilité hivernale - Déneigement de la RD 918 à La Mongie

ASSISTANCE AU PILOTAGE DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

Le Département a lancé une démarche d'optimisation des opérations de déneigement des routes départementales afin d'améliorer l'efficacité et la qualité du service.

Cette démarche se traduit par plusieurs actions, dont l'expérimentation d'un système d'assistance au pilotage de cette activité. En s'appuyant sur les techniques les plus modernes, elle permet aux agents d'une part de se concentrer pleinement sur la conduite des engins, et d'autre part, d'avoir une vision en temps réel de l'avancement du déneigement et de l'état des routes.

Les objectifs poursuivis et les améliorations attendues sont multiples :

- Faciliter le travail des agents : meilleure anticipation des obstacles sous la neige, rédaction automatisée des mains courantes (traçabilité des opérations) ;
- Améliorer la fiabilité et mise à jour plus rapide de l'information aux usagers sur Inforoute ;
- Identifier les conditions de circulation et des routes déneigées et traitées en temps réel ;
- Garantir la sécurité des chauffeurs ;
- Réduire l'impact sur l'environnement (gestion du sel / du carburant / des parcours…) ;
- Favoriser la réactivité pour réparer les casses mécaniques plus vite connues.

Selon le bilan de cette expérimentation, cette démarche sera généralisée à l'ensemble des agences départementales des routes.

RD934 – RÉALISATION D'UN ENROBÉ RECYCLÉ EN PLACE

UNE CHAUSSÉE RESTAURÉE

La Route Départementale n°934, entre Vic-en-Bigorre et Rabastens-de-Bigorre, située sur le territoire de l'agence des routes du Pays du Val d'Adour, a fait l'objet de travaux de remise à niveau au titre du programme 2018 de sauvegarde des chaussées.

Afin de redonner une qualité d'usage à la chaussée de la RD934, et pour supporter le trafic poids lourds, une technique innovante de retraitement à froid en place des couches dégradées des chaussées a été préférée aux techniques plus traditionnelles.

Cette technique a permis de reconstituer une nouvelle chaussée de qualité, et constituant une alternative intéressante à la méthode traditionnelle.

Mise en œuvre par un engin de chantier spécifique, cette technique consiste à fragmenter les couches bitumineuses de la chaussée existante sur une épaisseur de 12 cm, d'y ajouter du bitume sous forme d'émulsion, du ciment et de l'eau selon des dosages définis dans le cadre des études préalables. Après brassage, le mélange obtenu est répandu, réglé soigneusement et enfin, compacté énergiquement.

La couche de chaussée a été ainsi reconstituée et recouverte d'une couche de roulement en enrobés tièdes.

La technique du retraitement en place présente de nombreux enjeux environnementaux, techniques et économiques :

Remplacement de l'enrobé sur la RD 934

Remplacement de l'enrobé sur la RD 934

Enjeux environnementaux

- Réutilisation des matériaux en place d'où une économie des ressources naturelles non renouvelables ;
- Réduction du transport par camion, limitant ainsi la fatigue du réseau routier adjacent au chantier et les impacts indirects (nuisances sonores, olfactives, hygiène et sécurité…) ;
- Pas de déchets de chantier.

Enjeux techniques

- Homogénéisation des caractéristiques mécaniques de la couche traitée et amélioration des performances mécaniques, de l'uni longitudinal et transversal de la chaussée (confort de l'usager).

Enjeux économiques

- Economie de granulats, de bitume, d'énergie et de transport routier ;
- Technique plus rapide qu'une reconstruction de chaussée, source d'économie et d'une moindre gêne à l'usager ;
- Coût global des travaux intégrant les coûts indirects nettement moindre qu'une technique traditionnelle (30% par rapport à une technique classique).

Maligne

TRANSPORTS
DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

Le Département des Hautes-Pyrénées continue d'assurer l'organisation des services de transports publics dans le cadre de deux conventions de délégation de compétence passées avec :

- La Région Occitanie pour les transports scolaires et les transports interurbains de voyageurs.
- La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour les transports scolaires.

Ces deux conventions arrivent à échéance le 31 août 2020.

Transports scolaires

Près de 10 000 élèves sont transportés tous les jours, à travers le réseau «Maligne», le réseau spécialisé «Maligne Scolaire» et le réseau SNCF.

Le Département organise et finance les services de transports scolaires des élèves résidant dans les Hautes-Pyrénées. Les services de transports scolaires sont régis par une charte départementale votée chaque année par l'Assemblée Départementale.

Les inscriptions peuvent être effectuées soit directement auprès du service Transports du Département, soit auprès d'un correspondant local (commune, communauté de communes, syndicat de transports, etc…) offrant un service de proximité.

Lignes régulières

Le réseau Maligne est constitué de 4 lignes régulières par autocars :

- Ligne du Haut-Adour : Tarbes – Bagnères-de-Bigorre ;
- Ligne des Nestes : Arreau – Peyragudes – Piau-Engaly ;
- Ligne du Val d'Adour : Tarbes – Vic – Maubourguet – Madiran ;
- La ligne des Gaves (Tarbes – Lourdes – Pierrefitte – Soulom) est organisée directement par la Région Occitanie depuis le 1er janvier 2018. Le réseau régional par autocars est composé de 6 lignes régulières.

Lignes à la demande

Les lignes à la demande, également appelées «transports à la demande», sont des services qui ne fonctionnent que sur réservation des usagers.

La ligne estivale Lourdes-Bagnères-La Mongie fonctionne sur réservation d'avril à fin octobre.

Les navettes hivernales

Ce service est assuré pendant l'ouverture des stations de skis, de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées vers les stations (Cauterets, La Mongie, Saint-Lary-Soulan, Piau Engaly, Peyragudes, Luz et Barèges).

Transports des personnes en recherche d'emploi

En 2018, les titulaires du RSA et les demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une gratuité partielle sur le réseau Maligne (60 déplacements gratuits tous les 6 mois) et sur le réseau régional Occitanie (20 déplacements gratuits).

Transport des élèves en situation de handicap

En application de la loi NOTRe, le Département assure le transport des élèves et étudiants en situation de handicap ou scolarisés en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ainsi que le transport événementiel sur l'ensemble du territoire des Hautes-Pyrénées.

Pour les élèves et étudiants en situation de handicap qui ne peuvent utiliser les transports en commun, la mobilisation se concrétise par la prise en charge d'un transport adapté ou, en cas de transport avec un véhicule personnel, par le versement d'indemnités kilométriques.

La scolarisation des jeunes en situation de handicap est au cœur de la volonté politique en faveur d'un accès à l'éducation pour tous.

En 2018, le transport scolaire des élèves en situation de handicap a augmenté d'environ 25% par rapport à l'année scolaire précédente sur le département.

AÉROPORT TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

TLP PREND SON ENVOL !

En 2018, l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées a connu un accroissement de son activité de plus de 6% par rapport à l'année précédente et confirme ainsi ses bons résultats.

CHIFFRES CLÉS :

462 072
passagers

6 % de plus qu'en 2017

Le trafic de l'aéroport TLP est à la hausse pour la troisième année consécutive, avec **462 072 passagers** transportés, soit **+ 6% par rapport à 2017 et + 25% par rapport à 2015**. Cette hausse significative conforte la stratégie de développement puisque la ligne sur Paris, grâce à une offre pérenne de 100 sièges et une grille tarifaire plus lisible, a dépassé les **140 000 passagers**.

Le projet «Lourdes, carrefour des pèlerinages européens» génère une réelle dynamique avec une nouvelle ligne sur Malte pendant l'été 2018, après le succès rencontré par les liaisons bihebdomadaires de Cracovie et Rome ouvertes

Aéroport TLP

TARMAC à Ossun

en 2017. Au total, le trafic régulier européen s'établit à 155.000 passagers en 2018.

De plus, le segment charter a rebondi de +8% à 166.000 passagers en 2018, année du 160e anniversaire des apparitions.

Les statuts de Pyrénia ont été révisés afin d'intégrer les changements intervenus depuis la mise en œuvre de la loi NOTRé, dont la mise en place de la Communauté d'Agglomération TLP et l'évolution des compétences au sein des trois blocs, régionaux, départementaux et intercommunaux.

Pyrénia devient ainsi un syndicat mixte ouvert à la carte dans lequel la contribution globale de membres, tous budgets confondus, est établie de la façon suivante :

- Région 51%
- Département 24,5%
- CA TLP 24,5%

DDL

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Jour de marché à Bagnères-de-Bigorre

SCHÉMA DES SERVICES À LA POPULATION EN HAUTES-PYRÉNÉES

POUR DES SERVICES ACCESSIBLES À TOUS

Le schéma des services à la population des Hautes-Pyrénées a été adopté par l'Assemblée Départementale le 30 mars 2018. Piloté conjointement avec les services de l'Etat et arrêté par la Préfète, il a été élaboré en concertation avec les collectivités et opérateurs du territoire, en articulation avec les projets de territoires.

D'une durée de six ans, ce schéma établit un programme de 33 actions (dont 13 prioritaires) destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité autour de cinq axes stratégiques :

- Axe 1 : Assurer une présence des services satisfaisante dans tous les territoires ;
- Axe 2 : Améliorer l'accès aux services ;
- Axe 3 : Garantir des services pour tous ;
- Axe 4 : Porter une attention particulière sur deux thématiques (santé et éducation) ;
- Axe 5 : Organiser une gouvernance adaptée pour le suivi du schéma.

Sa mise en œuvre s'inscrit en cohérence avec :

- les projets des territoires portés par les structures intercommunales ;
- les chantiers du Projet de Territoire 2020-2030 qui constitue la ligne directrice du développement des Hautes-Pyrénées pour les années à venir ;
- la stratégie départementale de développement social SOLID'ACTION65, en portant notamment une attention particulière aux publics fragiles.

Une convention cadre avec les partenaires, l'Etat et le Département ainsi que des conventions individuelles d'application avec chaque établissement public de coopération intercommunale, formalisent l'engagement de chacun à mettre en œuvre le plan d'actions ainsi que ses déclinaisons territoriales.

CHIFFRES CLÉS :

33 actions destinées à renforcer l'offre de services au public

Maison de Santé à Vic-en-Bigorre

STRATÉGIE ÉNERGIES RENOUVELABLES

VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

Panneaux photovoltaïques

La question de l'énergie est au centre de toute activité humaine.

Aujourd'hui, l'exploitation des énergies fossiles porte atteinte à notre environnement et participe dangereusement au réchauffement climatique de la planète.

C'est pourquoi, désireux de s'inscrire dans une démarche responsable envers les générations futures, le Département des Hautes-Pyrénées met en œuvre une stratégie de développement des énergies renouvelables (EnR), en partenariat avec l'Etat et le SDE (Syndicat Départemental de l'Energie).

A travers toute une série de mesures notre Département a l'ambition de devenir un «Territoire à énergie positive» à l'horizon 2050.

Une consommation d'énergie conforme à la moyenne nationale et une production d'énergies renouvelables fortement liée à l'hydroélectricité.

La consommation d'énergie par haut-pyrénéen et par an s'élève à 26,7 MWh contre une moyenne nationale de 27,9 MWh/an/habitant.

Le secteur du bâtiment (Résidentiel et Tertiaire) représente à lui seul près de la moitié de la consommation énergétique.

La dépendance aux énergies fossiles s'élève à 65% des énergies consommées. (comparable à ce qui est observé au niveau de la métropole).

Le coût global de la facture énergétique départementale, toutes énergies confondues, s'élève à 592 M€ en 2015.

Production d'EnR en 2015

La production d'énergies renouvelables s'élève en 2015 à 2 616 GWh/an et **représente 42%** de la consommation énergétique départementale. Celle-ci est liée essentiellement à l'hydroélectricité qui représente 76% de la production totale d'EnR.

Ainsi, notre département couvre déjà

- **132%** de sa consommation électrique ;
- **23%** de sa consommation annuelle en matière de chaleur.

Hors centrales hydrauliques d'une puissance >10 MW, l'autonomie énergétique départementale **chute à 14,4%** de sa consommation.

Le bois apparaît alors comme la première source d'énergie renouvelable dans le département.

Le chiffre d'affaires et revenus des taxes liés aux EnR s'élèvent à :

- 230 M€ /an **avec** la grande hydroélectricité (> à 10 MW) ;
- 78 M€ / an **sans** la grande hydroélectricité (> à 10 MW).

Des gisements d'énergies renouvelables

L'étude réalisée par le Département a révélé les gisements d'énergies renouvelables à exploiter, au regard des contraintes environnementales et réglementaires actuelles.

Le potentiel de développement des EnR en 2030

Ce potentiel est déterminé selon 2 scenarii :

- Un scénario tendanciel issu de la mise en application progressive des normes énergétiques en matière d'habitat, de transport et d'industrie, etc… ;
- Un scénario dit volontariste, valorisant tout le potentiel d'énergies renouvelables pour devenir Territoire à énergie Positive 2050.

Salle Multiactivités de Campan

SOLIDARITÉ ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

LE DÉPARTEMENT SOUTIENT LES INITIATIVES LOCALES

CHIFFRES CLÉS :

385 collectivités accompagnées

728 opérations réalisées

35 M€ volume total d'investissement

Destiné à accompagner les communes de moins de 2 000 habitants et leurs EPCI dans leurs aménagements de bâtiments publics (mairie, école, église) et d'amélioration du cadre de vie (voirie, abords, places…), le Fonds d'Aménagement Rural (FAR) est doté de 6,5 M€, répartis entre les 13 cantons ruraux.

Ainsi sur 2018, 385 collectivités ont été accompagnées dans la réalisation de 728 opérations générant un volume total d'investissement de près de 35 M€.

En 2018, le Département s'est également engagé dans de nouveaux dispositifs contractuels :

- le programme Action Cœur de Ville Tarbes-Lourdes mis en œuvre jusqu'au 31.12.2022
- 4 Contrats territoriaux Occitanie 2018-2021 (Vallées de Bigorre, Val d'Adour, Coteaux-Nestes, Communauté d'Agglomération CA TLP) pour lesquels ont été mobilisés 5 581 926 € de fonds départementaux (notamment issus des appels à projets liés au tourisme et aux communes urbaines).

DÉCHETS

AGIR AU QUOTIDIEN

Pour les actions relatives aux déchets, l'année 2018 a été marquée par l'avis favorable des élus départementaux sur le Plan régional de prévention et de gestion des déchets voté le 19 octobre 2018. Ce document s'inscrit dans les objectifs de la Loi sur la transition énergétique et la croissante verte (LTECV) du 17/08/2015. Dans le cadre des actions de prévention et d'éco exemplarité prescrites dans le plan régional, le Département a versé, en 2018, 150 812 € d'aides.

L'EAU

UNE RESSOURCE ESSENTIELLE

Le Département accompagne de nombreuses communes dans leurs projets d'amélioration d'eau potable et d'assainissement.

Assainissement-juncalas-31-janvier-2018

Chantier d'assainissement

La commune de Juncalas, dans la vallée du Castelloubon, bénéficiera bientôt d'un assainissement collectif. La petite station d'épuration, fonctionnant avec des filtres à sables plantés de roseaux permettra l'amélioration de la qualité du Neez, cours d'eau qui traverse tout le village. Le Département a financé l'opération à hauteur de 115 100 €.

Le service SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration) s'est doté d'un nouvel outil en 2018, Microsat, qui permet d'échanger rapidement de grandes quantités de données sur les stations d'épuration et leurs performances avec les communes, l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat. Cet outil favorise le partage des connaissances et l'analyse des meilleures actions à mener.

Chantier d'eau potable

La commune d'Arrens-Marsous dans le Val d'Azun a entrepris un important programme de travaux de restructuration de son réseau d'eau potable pour ne garder que les sources les plus productives et de meilleure qualité. Ainsi la source de la Reine Hortense alimente désormais une très grande partie des habitants d'Arrens et de Marsous à partir d'un nouveau réservoir d'eau potable de 400 m^3. La protection des sources, la restructuration du réseau et la création du grand réservoir, ont bénéficié d'une subvention départementale de 90 900 €.

Le Département des Hautes-Pyrénées est un partenaire actif dans de nombreuses études ou projets interdépartementaux, la gestion de l'eau devant s'appréhender plus que jamais dans une logique de bassin hydrographique et de solidarité territoriale. Plusieurs projets ont ainsi été lancés en 2018 : les projets de territoire Garonne Amont et Adour Amont, le projet de SAGE Neste Rivières de Gascogne. L'étude Adour 2050 s'est également poursuivie en 2018 dans le contexte de changement climatique et celle de gouvernance sur l'axe Garonne.

AGRICULTURE

SOUTENIR LES PRODUCTIONS ET LES SAVOIR-FAIRE

Dans le cadre du conventionnement avec la Région introduit par la Loi NOTRe, le Département des Hautes-Pyrénées poursuit, en 2018, son accompagnement en faveur de l'activité agricole :

- Pastoralisme : maintien des aides au gardiennage et aux travaux d'améliorations pastorales (136 131 €) permettant aux éleveurs de disposer d'une ressource fourragère complémentaire et d'assurer l'entretien du milieu montagnard ;
- Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) : 60 000 € versés en 2018 pour soutenir les investissements de 24 CUMA, afin de mutualiser le matériel agricole pour réduire les charges de mécanisation des exploitations dans un contexte économique de plus en plus tendu ;
- Lutte contre les maladies animales : 148 000 € versés pour financer les analyses et visites sanitaires destinées essentiellement aux bovins et ovins ainsi que le cheptel apicole. Le Département s'investit également au sein du Laboratoire des Pyrénées dont il est membre ;
- Actions d'animation : 220 000 € versés pour valoriser les productions sous signe officiel de qualité et les produits locaux (marque HaPy Saveurs par exemple).

En 2018, le Département a poursuivi les opérations d'aménagement foncier liées aux travaux routiers et à l'aménagement de la ZAC Pyrénia.

CHIFFRES CLÉS :

220 000 €
versés pour valoriser les productions sous signe officiel de qualité et les produits locaux

CHIFFRES CLÉS :

13 projets accompagnés pour un montant de **173 663** €

Le Marquisat

ENVIRONNEMENT

PROTÉGER NOTRE PATRIMOINE NATUREL

Le Fonds Départemental pour l'Environnement (FDE) permet d'accompagner :

- les collectivités compétentes dans la restauration et la gestion des milieux aquatiques ;
- la protection de la faune et de la flore ;
- les actions d'éducation au développement durable auprès des scolaires et du grand public.

En 2018, le Département a accompagné 13 projets pour un montant de 173 663 €.

Par ailleurs, le Département accompagne plusieurs organismes partenaires investis dans la protection des milieux naturels et des paysages, notamment le CAUE (Conseil en Aménagement, Urbanisme et Environnement), le Conservatoire Botanique des Pyrénées ou encore le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement.

Deux agents du Département assurent la garderie de la zone de quiétude du Lac de Puydarrieux et l'accueil du public, ainsi que le suivi scientifique des populations d'oiseaux en partenariat avec les instances chargées de la faune et de la flore. Ce plan d'eau est particulièrement remarquable pour l'accueil de nombreuses espèces ornithologiques dont la grue cendrée.

La politique du Département en faveur de l'environnement devrait être adaptée en 2019, afin de tenir compte du transfert obligatoire de la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) aux EPCI à fiscalité propre.

TOURISME

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DES MEUBLÉS

Une très grande majorité de gîtes et de meublés de tourisme dans les Hautes-Pyrénées nécessite d'être rénovée car elle ne correspond plus aux attentes et aux besoins de la clientèle.

Diverses expérimentations, études et retours d'expériences ont démontré que les deux principaux leviers de la rénovation qualitative dans les gîtes et meublés de tourisme sont la sensibilisation des propriétaires et leur accompagnement individuel dans la phase de projet (diagnostic, esquisses, chiffrage).

Face à ce constat, et fort d'une prise de conscience partagée avec les principaux acteurs touristiques, le Département a donc décidé de lancer un **Appel à Projets dédié à l'accompagnement de dispositifs locaux visant à massifier l'amélioration de la qualité des meublés de tourisme** (Assemblée plénière du 7 décembre 2018).

Cet Appel à Projets s'inscrit dans le cadre du «*Carnet de route du Tourisme des Hautes-Pyrénées*» présenté en 2016. L'animation départementale est réalisée en partenariat avec Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement.

Les bénéficiaires éligibles qui accompagneront les propriétaires de meublés en 2019 sont les collectivités (communautés de communes et communes) dotées d'un office de tourisme et les offices de tourisme (statut public ou associatif).

Vallée du Marcadau

INITIATIVE PYRÉNÉES

UN RÉSEAU, UN ESPRIT

Membre d'Initiative France, 1er Réseau Associatif de financement et d'accompagnement des créateurs d'entreprises, Initiative Pyrénées s'inscrit dans une action quotidienne de proximité en faveur de la création d'emplois : favoriser l'émergence d'initiatives créatrices d'une dynamique locale sur tout le territoire des Hautes- Pyrénées.

Initiative Pyrénées, un partenaire financier à tout moment de la vie de l'entreprise

Création, reprise, croissance, innovation, transition : Initiative Pyrénées est un acteur du Projet de Territoire des Hautes Pyrénées par ses actions de soutien aux porteurs de projet :

- pour valider le modèle économique du projet ;
- pour un prêt d'honneur personnel destiné à renforcer les apports personnels et faciliter l'accès au crédit bancaire.

Student Entrepreneur Pyrénées : accompagner les étudiants entrepreneurs dans leur projet.

Favoriser l'entrepreneuriat chez les jeunes étudiants du pôle universitaire est l'objectif du consortium «Student Entrepreneur Pyrénées» (STEP), auquel Initiative Pyrénées participe avec l'ensemble des acteurs économiques locaux et régionaux, les établissements d'enseignement supérieur et l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

Le 20h Pro «Rencontres, Reconnaissance, Réseau», évènement semestriel en 2018 a mis à l'honneur les lauréats d'Initiative Pyrénées et fût un temps fort d'entrée dans le réseau local pour les porteurs de projets accompagnés.

Enfin, Initiative Pyrénées c'est aussi un réseau de bénévoles engagés pour accompagner les projets aux cotés de l'équipe de permanents.

CHIFFRES CLÉS :

2018 une année de multiples initiatives sur les territoires !

338 porteurs de projets accueillis

72 projets financés **(dont 25% portés par des jeunes de moins de 30 ans)**

HAPY MOUV'

FAIRE BOUGER LES HAUTES-PYRÉNÉES !

Douze heures, c'est le temps moyen passé en position assise lors d'une journée de travail, et 9 heures lors d'une journée de congé ! Ce temps passé assis quotidiennement au travail, à l'école, au domicile, lors des déplacements ou des loisirs avec l'utilisation des écrans, notamment et caractérisé par une dépense énergétique extrêmement faible, correspond à la sédentarité. Aujourd'hui elle est considérée comme l'un des principaux facteurs de mortalité dans le monde car elle augmente le risque de mourir prématurément. Véritable enjeu de santé publique, la lutte contre la sédentarité est donc l'affaire de tous et passe par une sensibilisation de tous les publics à tous les âges de la vie.

Ainsi, depuis 2016, l'Office Départemental des Sports (ODS) mène des actions de sensibilisation sur ce thème et s'est investi pleinement aux côtés des services du Département pour piloter une des commissions du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ). Cette commission avait souhaité travailler sur le thème «Activité physique et adolescence, quels enjeux ?».

Le travail entrepris avec le CDJ et la volonté de communiquer massivement sur le thème de la sédentarité, ont conduit l'ODS à réaliser de courtes vidéos diffusées sur les différents outils médias de la Collectivité (Facebook, site web, portail intranet), intitulées «La Minute HaPy Mouv'». A chaque nouveau rendez-vous un thème différent est abordé.

Séduit par le format et les messages de sensibilisation mis en lumière, l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS http://www.onaps.fr/) diffuse désormais les Minutes HaPy Mouv' dans sa rubrique «boîte à outils». Belle marque de reconnaissance pour l'ODS et le Département des Hautes-Pyrénées !

Cette démarche HaPy Mouv' a réellement pour vocation de faire prendre conscience des dangers inhérents à la sédentarité et d'augmenter en parallèle le temps quotidien d'activité physique, pour faire bouger les Hautes-Pyrénées !

CHIFFRES CLÉS :

En **2018**, trois minutes HaPy Mouv' ont été réalisées par l'ODS.

Trois nouvelles minutes HaPy Mouv' vont être réalisées en **2019** et quatre en **2020** !

CROQUE MONTAGNE

BIEN SE RAVITAILLER POUR MIEUX RANDONNER

L'Office Départemental des Sports a imaginé l'opération «Croque Montagne» pour sensibiliser les randonneurs à la nutrition et prévenir certaines défaillances physiques directement liées à des défauts d'hydratation ou d'alimentation.

L'ODS est intervenu dans 12 refuges au cours de l'été 2018 :

- Espuguettes
- Bayssellance
- Wallon-Marcadau
- Larribet
- La Glère
- Orédon
- Grange de Holle
- La Soula
- Ilhéou
- Clot
- Migouélou
- Oulettes de Gaube

Les interventions ont été faites en collaboration avec la CRS Pyrénées et le PGHM de Pierrefitte-Nestalas qui ont témoigné de la fréquence des secours directement liés à des négligences. En effet, hypoglycémies, déshydratations, coups de chaleur notamment, pourraient être prévenus par une meilleure connaissance des besoins spécifiques aux efforts en altitude.

L'ODS a souhaité y associer étroitement les gardien(ne)s de refuges afin qu'ils relaient les messages de prévention auprès des randonneurs.

Dans chaque refuge, un panneau rappelant les recommandations essentielles a été installé.

Les gardien(ne)s ont également reçu la présentation réalisée par l'ODS afin qu'ils disposent des outils nécessaires à leur propre information.

Les partenaires de l'opération «Croque Montagne»

- Parc National des Pyrénées
- Commission Syndicale de la Vallée de Saint Savin
- Le Comité Régional Occitanie de la FFCAM
- EDF - Une Rivière, un Territoire
- Prévention MAIF
- Secours en Montagne Pyrénées.

CHIFFRES CLÉS 2018 :

12 refuges visités

11 000 m de dénivelé positif parcourus

1 800 parts de pains distribuées

800 bandeaux offerts

Près de **500** randonneurs sensibilisés

PRINTEMPS DE LA LECTURE
DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

L'accès à la culture est un droit pour tous, quels que soient les moyens de chacun, sur tout le territoire et à tous les âges. A travers les animations proposées dans le cadre du Printemps du Livre, l'objectif du Département est de toucher le plus grand nombre possible de familles souvent très éloignées de la lecture.
Pour cette année 2018, une attention particulière a été portée à la lecture jeunesse, à travers 3 actions destinées aux familles et aux ados du département :

PREMIERS ÂGES,
PREMIÈRES PAGES

Le Département participe, depuis 2018, à l'opération «Premières Pages» du Ministère de la Culture, en mobilisant ses ressources et ses compétences dans le domaine social et culturel, pour agir sur le soutien à la parentalité et l'accessibilité à la culture pour tous.

Pilotée par la Médiathèque Départementale et le service de Protection Maternelle et Infantile du Département (PMI), en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, l'opération «Premières Pages» en Hautes-Pyrénées mobilise 80 points de retrait, professionnels de la lecture et de la petite enfance.

Concrètement en 2018, «Premières Pages» en Hautes-Pyrénées c'est :

- un album offert pour chaque enfant né ou adopté dans les Hautes-Pyrénées, à retirer dans l'un des 80 points de retrait, partenaires de l'opération ;
- des actions de valorisation à partir de l'album offert proposées sur tout le territoire afin de promouvoir la lecture et de favoriser la coopération entre les acteurs du livre et de la petite enfance (expositions, ateliers lecture, spectacles...) ;
- une journée interprofessionnelle, le 20 mars 2018 à Bagnères-de-Bigorre, ouverte aux professionnels des livres et de la petite enfance, afin de faciliter la rencontre et le partenariat inter-structures et créer une dynamique de réseau autour des enjeux du livre et du tout-petit.

CHIFFRES CLÉS :

En 2018, **591** familles ont reçu l'album « Déjà » de Delphine Grenier et **121** animations ont été réalisées.

Cette année de lancement a été également l'occasion d'organiser une journée de réflexion et d'échange à Bagnères-de-Bigorre qui a rassemblé près de **300** professionnels de la petite enfance et de la lecture.

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE
LE «PRIX ADOS» FÊTE SES 10 ANS !

En 2018, le prix littéraire «Hautes-Pyrénées tout en auteurs», destiné aux adolescents du département, a compté ses 10 ans sur le bout de ses orteils ! Un bel anniversaire pour cette action qui reflète la volonté du Département d'entretenir et de développer le plaisir et le goût de la lecture auprès des jeunes.

Cette 10e édition a été exceptionnelle à bien des égards.

Tout d'abord dans sa conception : pour élaborer, comme chaque année, deux sélections de cinq romans de littérature jeunesse et comme un clin d'œil à toutes les belles rencontres littéraires vécues depuis 2009, la Médiathèque départementale avait fait le choix de ne sélectionner que des romans d'auteurs ayant déjà participé aux éditions précédentes.

Puis ensuite dans son organisation : 1 175 jeunes ont voté pour leur roman préféré ! Jamais encore le prix n'avait connu un tel engouement. En mai 2018, la semaine de rencontres entre les auteurs et leurs lecteurs a été à la hauteur de cette participation. Les 9 auteurs présents ont sillonné le département pour pas moins de 80 rencontres organisées dans 27 établissements scolaires et 10 bibliothèques.

Au total, près de 1 700 jeunes ont pu rencontrer et échanger avec leur auteur favori !

Cette 10e édition a été dignement fêtée avec les partenaires et les jeunes participants lors de la remise des prix aux auteurs le 17 mai 2018.

CHIFFRES CLÉS 2018 :

1 175 votants au Prix Ados 2018

LIVRE VOYAGEUR
LES VOYAGES FORMENT LA JEUNESSE

Le mercredi 21 mars 2018, les collégiens habitués des transports scolaires du département, ont découvert, dans leur autocar habituel, des romans jeunesse qui les attendaient. Ce jour-là, 650 livres ont été distribués lors des différents trajets dans tout le territoire.

C'est à l'initiative de la Médiathèque Départementale et de la Direction des Routes et des Transports qu'est née l'idée de participer aux journées internationales du livre voyageur.

A cette occasion, Mme Monique Lamon, Conseillère départementale, Présidente de la 4e commission et M. Laurent Lages, Conseiller départemental, Président de la 3e commission, sont allés rencontrer les jeunes à la sortie des bus scolaires pour soutenir et saluer cette belle idée redonnant toute sa place à la lecture.

Les collégiens, très réactifs, se sont réjouis de pouvoir emporter avec eux des livres avec pour seule consigne de les lire et de les faire voyager !

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

MISE EN LIGNE DE LA CORRESPONDANCE DE POILUS

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, les Archives Départementales des Hautes-Pyrénées participent depuis 2014 aux célébrations nationales à travers différentes manifestations : l'édition d'un dossier pédagogique, la grande collecte nationale d'archives privées annuelle relative à tous les conflits qui ont impliqué notre pays à l'époque contemporaine, la numérisation, la mise en ligne des registres matricules militaires (accessibles aussi depuis le portail le Grand Mémorial) et une exposition en 2017.

Dans cette continuité et pour clore ce cycle de célébrations, la veille du 11 novembre 2018, les Archives Départementales ont souhaité mettre en lumière un ensemble de témoignages écrits inédits et émouvants à travers les correspondances de neuf soldats au front et le carnet de Jean-Pierre Rondou, instituteur à Gèdre. En effet, les archives privées présentent l'immense intérêt d'enrichir les fonds d'archives en permettant d'accéder à l'intime, au ressenti des acteurs et populations contemporaines de ces tragiques évènements.

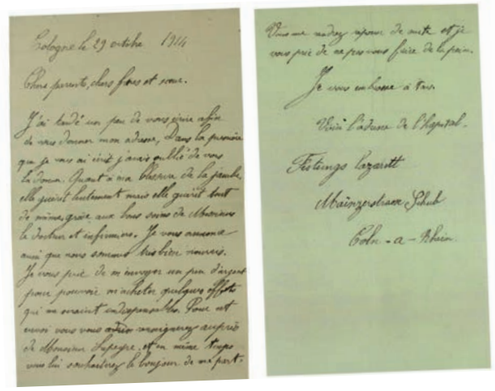

La consultation est assurée par :

- un accès thématique (écrire en temps de guerre) ;
- une frise chronologique qui permet un filtrage sur le conflit;
- un accès typologique (lettre et carnet de note) qui permet un filtrage sur le nom de l'auteur.

Cette mise en ligne sera alimentée par d'autres ensembles de lettres et carnets issus notamment d'autres conflits, avec éventuellement une transcription associée.

CHIFFRES CLÉS :

22 corpus numérisés et mis en ligne, soit

1 711 images consultables

Bataille de Verdun

CHIFFRES CLÉS :

Plus de **13 000** visiteurs à l'exposition «ARBRES, REGARD D'ARTISTES»

Bertrtand Flachot - Exposition « Arbres, regard d'artistes »

ABBAYE DE L'ESCALADIEU

EXPOSITION «ARBRES, REGARD D'ARTISTES»

Comme un prolongement artistique et naturel du classement du site de l'Abbaye de l'Escaladieu en qualité d'«ensemble arboré remarquable», l'exposition «Arbres, regard d'artistes» a investi les jardins et les salles de l'Abbaye du 2 juin au 16 septembre 2018.

Les 17 artistes invités ont dévoilé une approche sensible et singulière de la figure de l'arbre à travers plus d'une centaine d'œuvres, issues d'approches classiques telles que la peinture, le dessin ou la sculpture, ou plus contemporaines, comme les arts numériques et les installations paysagères.

L'emblématique et monumentale Souche de Simon Augade qui trône encore aujourd'hui dans les jardins, fait partie des œuvres créées «in situ» pour cette exposition, grâce à l'accueil d'artistes en résidence. Deux soirées de spectacles vivants sur la thématique des arbres ont permis de prolonger le dialogue entre art et nature.

Souche par Simon Augade

Les visiteurs sont venus nombreux, **plus de 13 000**, et les journées européennes du patrimoine qui coïncidaient avec le dernier week-end de présentation de l'exposition «Arbres, regard d'artistes» ont connu une fréquentation record de **1 700 personnes dont 1 200 le dimanche**.

Beaucoup ont laissé une trace écrite de leur plaisir, de leur émotion, comme Janine en juillet : «*Bravo pour cette exposition. C'est magnifique et magique. C'est beau, poétique, mystérieux. Porte ouverte sur le rêve et l'imaginaire*», ou cet anonyme : «*Finesse, beauté, calme, volupté ! Merci aux arbres qui inspirent et aux artistes qui transcendent*». Quant à Charlotte, une visiteuse anglaise, il convient de lui laisser la responsabilité de son commentaire, certainement démesuré mais à l'humour tout britannique : «*Great Escaladieu, better than Pompidou !*».

ABBAYES

ESPACES DE CULTURE ET DE RENCONTRES

L'ESCALADIEU

L'Abbaye de l'Escaladieu est devenue un rendez-vous incontournable pour les amoureux du patrimoine, des arts, de la nature, etc… Le Président de la République, Emmanuel Macron, a également choisi ce lieu pour y organiser un dîner républicain en juillet 2018 !

Cette année, l'exposition «Arbres, regard d'artistes» a suscité un fort engouement auprès du public, puisque près de 13 000 personnes se sont déplacées pour la parcourir. L'occasion de (re)découvrir le parc de l'Abbaye et ses arbres centenaires, classés Arbres remarquables.

CHIFFRES CLÉS :

21 515 visiteurs dont

759 personnes sur le week-end des journées européennes du patrimoine

SAINT-SEVER-DE-RUSTAN

A Saint-Sever-de-Rustan, l'année a été rythmée par les manifestations organisées par la Commune, les associations présentes et le Département : Floralies, Salon de peinture et de sculpture, Jazz au cloître, Escales d'automne.

Côté travaux, le site a été doté de sanitaires adaptés aux personnes en situation de handicap.

Enfin, d'importantes recherches ont été menées par différents spécialistes en histoire, histoire de l'art et archéologie, afin de reconstituer l'histoire de l'Abbaye et proposer aux visiteurs une exposition permanente et une publication grand public scientifique.

CHIFFRES CLÉS :

4 204 visiteurs dont

1 324 en visites guidées.

16 classes, du primaire au collège, ont été accueillies.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2018

REDÉCOUVRIR SON TERRITOIRE

Pour la première fois cette année, les nombreux visiteurs des journées européennes du patrimoine ont pu découvrir le bâtiment du Pradeau. Plus de 200 personnes ont profité des visites guidées menées par des agents de la Direction Archives et Patrimoines. Très curieux de ce bâtiment fraîchement réhabilité, nombre d'entre eux étaient des habitants du quartier venus en voisins.

Les visites guidées des Archives départementales et l'atelier de restauration de papier ont également connu un franc succès.

L'ouverture au public des bâtiments historiques administratifs pour les journées européennes du patrimoine permet d'apporter une autre vision de la collectivité aux visiteurs. Le rappel des rôles et des missions principales du Département au service des citoyens lors de ces moments d'échanges est tout aussi essentiel que l'aspect historique de l'Institution et des lieux.

CHIFFRES CLÉS :

Plus de **200** personnes ont participé aux visites guidées du bâtiment du Pradeau.

CHANTIERS JEUNES : PARI GAGNÉ !

En 2018, le dispositif partenarial, CAF, Etat, GIP politique de la ville et Département, piloté par la collectivité, a financé 17 chantiers jeunes «culture et patrimoine» sur le territoire pour un montant total de 23 486 € répartis entre les financeurs. 150 jeunes ont participé à un chantier en 2018.

Alors que la partie administrative et financière est gérée par le Service Sport, jeunesse et activités de pleine nature (Direction de l'action culturelle et de la Médiathèque), la mission Patrimoine de la Direction Archives et Patrimoines propose un accompagnement technique auprès des structures jeunesses et auprès des commanditaires : organisation du chantier, mise en contact avec des professionnels du patrimoine et de la culture, proposition de loisirs culturels en lien avec le chantier, etc.

Ce dispositif a pour but d'impliquer les jeunes dans la vie locale par le biais d'actions concrètes, sans que leur participation à ces chantiers ne représente un coût supplémentaire pour les familles. Plus largement, la participation à ces projets citoyens favorise la socialisation, la prise de responsabilité et l'autonomie des jeunes. L'ouverture patrimoniale et culturelle leur permet de mieux connaître leur environnement, de mieux le comprendre et de prendre conscience qu'ils peuvent aussi être acteur de leur propre territoire dans des domaines parfois éloignés de leur quotidien.

CHIFFRES CLÉS :

150 jeunes ont participé à un chantier en 2018.

CULTURE OCCITANE

LE CONCOURS BIGOURDAN D'EXPRESSION GASCONNE

ETH CONCORS BIGORDAN D'EXPRESSION GASCONA

Depuis plus de 26 ans, le Département accompagne la valorisation et la transmission de l'occitan. Une des premières actions de notre collectivité a été d'organiser ce concours littéraire pour rappeler que le gascon est aussi une langue de création écrite.

Le concours est devenu au fil des années un outil pédagogique de plus en plus utilisé. Cette année, 372 jeunes scolaires ont participé et traité le sujet : «*e doman…*».

CHIFFRES CLÉS :

Près de **250** collégiens qui étudient l'occitan ont participé à la journée des 3e à Gerde.

L'occitan est proposé dans les **20** collèges publics du département et est enseigné à plus de **30** % des collégiens.

Dans **17** collèges, il existe le principe de l'initiation généralisée en 6e (proposé à tous et intégré dans le planning des classes). 2019 élèves sont concernés à leur entrée au collège et près de 3200 au total.

372 participants au concours Bigourdan d'expression gasconne.

Despuish mes de 26 ans, eth despartament qu'acompanha la valorizacion e la transmission de l'occitan. Ua de las permèras accions de la collectivitat qu'estó d'organizar aqueth concors literari tà rebrembar qu'eth gascon ei tanben ua lenga de creacion escrita.

A mesura de las annadas, eth concors que's hedó un utís pedagogic de mes en mes emplegat. Enguan, 372 joens qu'an participat e tractat eth subjècte « e doman… »

LA JOURNÉE DES TROISIÈMES

DIA DETHS TRESAUS

Depuis 7 ans, le Département des Hautes-Pyrénées propose à tous les collégiens de 3e qui étudient l'occitan, une journée culturelle consacrée à cette langue. L'évènement s'est déroulé cette année au Carré Py' de Gerde. Au cours de cette journée, les jeunes ont pu découvrir les possibilités de poursuivre l'étude de la langue occitane au lycée et à l'université mais aussi, les diverses carrières dans lesquelles la pratique de l'occitan constitue un atout.

Despuish 7 ans, eth Despartament de las Hautas-Pireneas que perpausa tà tots eths collegians de 3au de qui estudian l'occitan, ua jornada culturau dedicada a la lenga. Enguan, l'eveniment que's debanava au Carré Py' de Gerda. Pendent aquera jornada, eths joens que podón descobrir las possibilitats tà perseguir l'estudi de la lenga occitana au licèu e a l'universitat, mès tanben, las divèrsas carrièras de qui valorizan la practica de l'occitan.

Cette opération bénéficie du soutien de la Région Occitanie via l'Office Public de la Langue Occitane qui finance l'intervention du comédien formateur en doublage venu dynamiser le groupe de collégiens.

Journée des 3e à Gerde

DRAG

RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LES AGENTS ÉLISENT LEURS REPRÉSENTANTS

Le 6 décembre dernier, les agents de la collectivité ont été amenés à élire, en fonction de leur statut, les représentants du personnel aux Comité Technique (CT), Commissions Administratives Paritaires (CAP), Commissions Administratives Paritaires Locale (CAPL) et Commissions Consultatives Paritaires (CCP).

Une nouvelle instance a vu le jour avec l'élection des représentants du personnel contractuel dans le cadre des CCP.

Les membres du CHSCT ont été proposés par les organisations syndicales, dans le mois suivant le scrutin, en fonction du nombre des sièges obtenus au comité technique.

Les membres de ces instances consultatives sont mandatés pour 4 ans.

La préparation des élections professionnelles s'est effectuée durant une année, en collaboration avec les partenaires sociaux et a mobilisé l'ensemble des agents de la DRH. Un groupe de travail spécifique composé de trois agents du service des affaires juridiques et de la DRH a été créé afin de mener à bien les élections professionnelles. D'autres services et directions de la collectivité ont été associés tels que la DSI, la DEB, le service courrier ainsi que l'ensemble des directeurs généraux adjoints.

Concernant la filière hospitalière, un partenariat s'est opéré entre le Centre Hospitalier de Bigorre et la MDPH.

Le rôle des instances consultatives est le suivant :

- Le CT émet des avis obligatoires, préalables aux décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux modernisations des méthodes et techniques de travail.
- Les CAP sont compétentes pour toutes les questions d'ordre individuel, notamment les mises à disposition, les détachements et les cumuls d'activité. Elles émettent un avis pour les avancements d'échelons spéciaux, de grade et les promotions internes.
- Les CCP sont compétentes pour les questions d'ordre individuel, concernant les situations professionnelles telles que le licenciement, les sanctions disciplinaires, les demandes de révision de l'entretien professionnel, le refus de temps partiel.
- Le CHSCT est spécialisé dans l'examen des questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Les résultats des élections du 6 décembre 2018 :

Instance	Nbre d'électeurs	Nbre de sièges	Nbre de votants	Taux de participation	Blancs / nuls	Nbre de suffrages valablement exprimés	Sièges pourvus	Sièges CGT	% sièges CGT	Sièges CFDT	% sièges CFDT
CAP A	330	5	198	60%	22	176	5	1	20	4	80
CAP B	202	4	123	60%	24	99	4	2	50	2	50
CAP C	665	6	305	45%	39	266	6	3	50	3	50
CAP L2	17	2	7	41%	1	6	2	Pas de candidats		2	100
CAP L7	5	1	2	40%	0	2	1	Pas de candidats		1	100
CCP A	42	2	26	61%	4	22	2	Pas de candidats		2	100
CCP B	53	2	24	45%	2	22	2	Pas de candidats		2	100
CCP C	249	5	77	30%	1	76	5	2	40	3	60
CHSCT	1593	6	764	47%	74	690	6	2	33	4	66
CT	1594	8	764	47%	74	690	8	3	37	5	62

MARCHÉS PUBLICS

UNE PLATEFORME MUTUALISÉE DE LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DES ENTREPRISES

Dans le cadre de la dématérialisation totale de la commande publique des consultations supérieures à 25 000€ HT à compter du 1er octobre 2018, le Département a souhaité mutualiser au profit de l'ensemble des collectivités du département, l'accès à la plateforme du Département ; celle-ci devenant ainsi une plateforme départementale.

Ce service permet également une meilleure visibilité des annonces des collectivités auprès des entreprises, celles-ci n'ayant plus qu'à recueillir les informations relatives aux consultations en cours.

Ainsi, toute collectivité territoriale qui souhaite bénéficier de la plateforme mutualisée souscrit un abonnement négocié par le Département auprès des services du prestataire AWS.

Un certain nombre de structures ont déjà rejoint la plateforme :

- Mairie de Tarbes ;
- CC Pyrénées Vallées des Gaves ;
- CC de la Haute Bigorre ;
- CC du Plateau de Lannemezan ;
- Commune d'Aragnouet ;
- Commune de Campan ;
- SIVAL ;
- PETR du Pays des Nestes ;
- SEML Aragnouet Piau Engaly.

LE DEPARTEMENT
SUR LE BOUT DES DOIGTS

En quelques clics, le Département vous ouvre toutes ses données publiques.

En effet, l'ouverture et le partage des données publiques, aussi appelés «Open Data», consistent à mettre à disposition de tous les citoyens, sur Internet, toutes les données publiques brutes qui ont vocation à être librement accessibles et gratuitement réutilisables. Les données se présentent sous la forme de fichiers respectant des formats interopérables et facilement réutilisables.

Depuis le portail Open Data des Hautes-Pyrénées, les citoyens peuvent profiter de la «data visualisation» : consulter les données, les exporter, réaliser des graphiques, avoir une représentation cartographique des données …

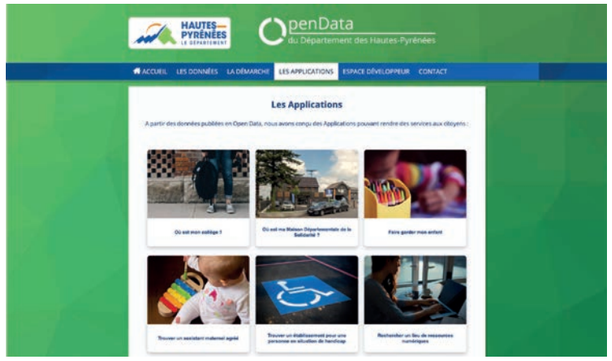

Quelques «applications» utiles ont été développées à partir d'éléments cartographiques :

- Qui sont mes conseillers départementaux ?
- Où est mon collège ?
- Faire garder son enfant ;
- Trouver un assistant maternel agréé ;
- Trouver un établissement pour une personne en situation de handicap ;
- Les lieux de ressources numériques sur le département.

L'Open Data en chiffres clés

Aujourd'hui, 35 jeux de données publiés autour de 6 thématiques :

- Action Sociale / Solidarités ;
- Routes / Transports ;
- Education / Culture / Patrimoine ;
- Territoire ;
- Tourisme.

Depuis l'ouverture du portail :

- 4 500 utilisateurs uniques (environ 900 utilisateurs/mois en moyenne) ;
- 40 visualisations de jeux de données (carte ou graphique ou fichier tabulaire) / utilisateur ;
- 1 300 téléchargements ;
- Jeux de données les plus téléchargés :
  - Communes des Hautes-Pyrénées <-> 106 téléchargements ;
  - Collèges publics <-> 74 téléchargements ;
  - Fêtes et Manifestations à venir <-> 66 téléchargements.

Un vecteur de transparence et de communication

Le Département des Hautes-Pyrénées a choisi de faire d'une obligation, un vecteur de communication en proposant un service public à part entière d'ouverture et de libération des données. Ainsi, en créant son propre portail «Open Data», il anime sa démarche aussi bien auprès des services internes de la collectivité qu'auprès des citoyens. La collectivité a adhéré à l'association Open Data France et nommé un élu référent sur ce sujet : le président de la 5ème commission (Finances, ressources humaines, moyens généraux), M. Gilles Craspay.

L'ouverture du portail Open Data du Département est effective depuis le 21 septembre 2018 **(http://opendata.ha-py.fr).**

En 2019, le Département participera également au programme national Open Data Locale saison 2, initié par l'association Open Data France, visant à fournir un cadre méthodologique à des structures de soutien, appelé Animateurs Territoriaux des Données, afin d'accompagner sur l'ensemble du territoire français les petites et moyennes collectivités dans leur démarche d'ouverture des données.

FINANCES

GARANTIR LES ÉQUILIBRES FINANCIERS DE LA COLLECTIVITÉ DÉPARTEMENTALE

Les ressources humaines mais aussi financières, matérielles, informatiques et logistiques du Département sont primordiales pour assurer efficacement ses missions de service public dans ses champs de compétence.

La collectivité est très engagée dans la modernisation de son organisation et de ses méthodes de travail pour rendre son action plus performante au service des habitants des Hautes-Pyrénées.

Rationalisation, modernisation et optimisation font désormais partie des fondamentaux de l'action publique locale. Cette recherche permanente de la performance permet aujourd'hui de poursuivre les efforts d'investissement afin d'assurer un développement équilibré et solidaire notamment en favorisant la mise en place d'équipements structurants générateurs d'emplois.

Les principaux objectifs de la gestion financière reposant sur les trois engagements constituant les fondations de la stratégie pilotée par les fonctions ressources restent :

- Un niveau d'investissement élevé.

L'attractivité d'un territoire est fortement corrélée à son développement et donc aux investissements conduits par la collectivité.

En 2018, le Département a investi pour :

✔ Les routes et les infrastructures en investissement : 23 097 124 € ;

✔ Aménagement et tourisme : 11 069 415 € ;

✔ Collèges et bâtiments : 5 141 573 € ;

- La stabilité de la fiscalité sur le foncier bâti pour la sixième année consécutive ;
- Soutenir l'économie tout en prenant en compte la capacité contributive des habitants du territoire, tel est l'objectif à poursuivre ;
- La maîtrise de l'endettement.

Avec une dette sûre et maîtrisée, le Département des Hautes-Pyrénées présente des indicateurs de santé financière lui permettant de poursuivre sa politique de développement de manière optimisée.

Dans le même temps, en 2018, le Département a dû faire face à une nouvelle contrainte issue de la loi de Finances. En effet, il subit une limitation de l'évolution de ses dépenses de fonctionnement fixée à +1,2% par an. Parallèlement, le coût de certaines dépenses contraintes, notamment dans le domaine des aides sociales, continue de croître au-delà de cette limite. Ce mécanisme impose donc d'importants efforts d'économies sur les autres politiques publiques soutenues par le Département.

RESSOURCES HUMAINES

LES EFFECTIFS DU DÉPARTEMENT

Au 31 décembre 2018, le Département comptait 1770 agents (56 % de femmes et 44 % d'hommes), dont 1432 agents permanents, 81 agents non permanents et 257 assistants familiaux.

L'âge moyen des agents est de 47 ans.

Travailleurs handicapés

Au 31 Décembre 2018, le Département comptait 98 agents bénéficiant de l'obligation d'emploi, soit un taux d'emploi direct d'agents en situation de handicap de 6,92%. Pour rappel, le taux était de 1,73% en 2009.

Chiffres clés

- 1292 agents stagiaires ou titulaires
- 210 agents non titulaires dont 140 agents permanents
- 7 emplois d'avenir
- 4 apprentis
- 257 assistants familiaux

Budget 2018

Les charges de personnel s'élevaient en 2018 à 64.765.830 €, soit 22.63 % des dépenses de fonctionnement du Département.

LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

6 rue Gaston Manent
65000 TARBES
05 62 56 78 65
hautespyrenees.fr
facebook.com/departementhautespyrenees

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DE SOLIDARITÉ

Les Bigerrions
(MDS agglo Tarbaise)
37 boulevard du Martinet
65000 TARBES
05 31 74 36 80
mds.lesbigerrions@ha-py.fr

Gaston Dreyt
(MDS agglo Tarbaise)
Impasse de la Moisson
65000 TARBES
05 62 56 73 02
mds.gastondreyt@ha-py.fr

Saint-Exupéry
(MDS agglo Tarbaise)
8 rue du Comminges
65000 TARBES
05 31 74 36 50
mds.saintexupery@ha-py.fr

Haut-Adour
13 rue Caubous
65200 BAGNERES-DE-BIGORRE
05 31 74 36 20
mds.hautadour@ha-py.fr

Coteaux Lannemezan-Neste Barousse
325 rue Thiers
65300 LANNEMEZAN
05 31 74 35 10
mds.clnb@ha-py.fr

Pays des Gaves
19 boulevard Roger Cazenave
65100 LOURDES
05 31 74 36 90
mds.paysdesgaves@ha-py.fr

Val d'Adour
445 avenue Jacques Fourcade
65500 VIC-EN-BIGORRE
05 62 96 74 23
mds.valdadour@ha-py.fr

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Place Ferré
65000 TARBES
05 62 56 74 42

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Place Ferré
65000 TARBES
05 62 56 73 50
mdph65.fr

CONSULTATION DE DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT

Vaccinations
Place Ferré
65000 TARBES
05 62 56 74 83

LES AGENCES DES ROUTES

Horaires d'ouvertures :
8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30 le vendredi

Pays de Tarbes et du Haut Adour
1, rue Castelmouly
65200 BAGNERES-DE-BIGORRE
05 62 95 62 00

Pays des Coteaux
44, rue d'Astarac
65330 GALAN
05 62 49 15 05 / 05 31 74 38 90

Pays du plateau de Lannemezan des vallées des Nestes et Barousse
Le Pré Commun
65240 ARREAU
05 62 40 75 00 / 05 31 74 38 60

Pays des Gaves
Route de Sarsan
65107 LOURDES
05 31 74 38 50

Pays du Val d'Adour
274, boulevard Lapalu
65700 MAUBOURGUET
05 62 31 74 38 80

TRANSPORTS

11 rue Gaston Manent, Tarbes
du lundi au vendredi
de 9h à 12h
et de 14h à 17h
www.transports-maligne.fr

Transports scolaires Maligne scolaire
05 62 56 72 73
malignescolaire@ha-py.fr

Transports Maligne et Maligne à moi
(à la demande)
0 800 65 65 00

INFOROUTE

0825 825 065
inforoute.ha-py.fr

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

5 rue des Ursulines
65000 TARBES
05 62 56 76 19
archives@ha-py.fr
http://www.archivesenligne65.fr

ABBAYE DE L'ESCALADIEU

65130 BONNEMAZON
05 31 74 39 50
abbaye-escaladieu.com

ABBAYE DE SAINT-SEVER-DE-RUSTAN

65140 SAINT-SEVER-DE-RUSTAN
05 62 96 65 67 / 05 62 96 54 51
rabastens-tourisme.com

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Boulevard Claude Debussy
65000 TARBES
05 62 56 75 65
hapybiblio.fr

L'ANNUAIRE DES SERVICES

Pour joindre directement votre interlocuteur
par téléphone, composez le 05 62 56 puis les 4 chiffres mentionnés
par mail : *prenom.nom@ha-py.fr*

Cabinet du Président
Directeur de Cabinet :
Olivier GUYONNEAU (78 53)

Direction Générale des Services
Directrice Générale des Services :
Chantal BAYET (78 60)
Directrice des Assemblées :
Anne-Marie FONTAN (78 61)
Directeur de la Communication :
Baptiste MAUREL (78 73)

Direction générale adjointe Ressources et Administration Générale
Directeur Général Adjoint :
Pascal SAUREL (77 55)
Directeur des Ressources Humaines :
Xavier COURAGE (76 66)
Directeur de l'Administration et des Finances :
Jean MUR (77 53)
Directrice des Systèmes d'Information :
Martine DOMEC-CABANNE (77 66)

Direction générale adjointe Routes et Transports
Directeur Général Adjoint :
Philippe DEBERNARDI (72 61)
Directeur des Routes :
Franck BOUCHAUD (72 32)

Direction générale adjointe Education et Bâtiments
Directrice Générale Adjointe :
Rozenn GUYOT (72 71)
Directrice de l'Education :
Marie-Bernard CLAVERIE (72 72)
Directeur des Bâtiments :
Christian LAUTRE (72 71)

Direction générale adjointe Solidarité Départementale
Directrice Générale Adjointe :
Nathalie ASSIBAT (78 08)
Directrice des Territoires :
Gaëlle VERGEZ (78 08)
Directrice Enfance Famille :
Marie-Françoise ANDURAND (73 63)
Directrice Insertion Logement :
Véronique CONSTANTY (73 65)
Directeur Autonomie :
Frédéric BOUSQUET (78 06)

Direction générale adjointe Développement Local
Directeur Général Adjoint :
Sébastien PIVIDAL (77 85)
Directrice de l'Action Culturelle et de la Médiathèque :
Dominique DESCLAUX (75 60)
Directrice de l'Attractivité et des Solidarités territoriales :
Claude LAFFONTA (77 75)
Directeur des Archives et Patrimoines :
François GIUSTINIANI (76 21)

Organismes associés
Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités :
Daniel TULSA (71 01)
Initiative Pyrénées :
Marie-Laure NEAUME (79 65)
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement :
Vincent DEDIEU (71 45)
Hautes-Pyrénées Haut-Débit :
Philippe COLLET (77 17)
Hautes-Pyrénées Sport Nature :
Pierre DESMALES (05 62 41 81 48)
Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement :
Isabelle PELIEU (70 65)
Office Départemental des Sports :
Marc BRUNING (78 14)
Syndicat Mixte du Pic du Midi :
Daniel SOUCAZE DES SOUCAZE (05 62 91 98 58)

RAPPORT FINANCIER 2018

HAUTESPYRENEES.FR

SOMMAIRE

99	102	106	107	110
I. LES TENDANCES MARQUANTES	II. LES DONNÉES BUDGÉTAIRES	III. LES DONNÉES FINANCIÈRES	IV. ETAT DE LA DETTE	IV.2. DETTE GARANTIE
I.1. L'évolution des recettes et des dépenses	II.1. Vue d'ensemble	III.1. Les ratios légaux	IV.1. Dette propre	IV.2.1. Etat des garanties accordées en 2018
I.2. Le reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité	II.2. Les dépenses	III.2. Les principaux coûts pondérés	IV.1.1. Extinction de la dette au 31/12/2018	IV.2.2. Etat de l'encours par type de bénéficiaire
I.3. Le soutien à l'économie par l'investissement	II.2.1. Section de fonctionnement	III.2.1. Les dépenses liées à la solidarité	IV.1.2. Répartition de l'encours par prêteur	IV.2.3. Etat de l'encours par bénéficiaire
	II.2.2. Section d'investissement	III.2.2. Les dépenses liées à l'éducation	IV.1.3. Répartition de l'encours par type de risque	
	II.3. Les recettes	III.2.3. Les dépenses liées aux routes	IV.1.4. Classification Gissler du risque	

I. Les tendances marquantes

I.1. L'évolution des recettes et des dépenses

Le redressement des finances publiques nationales pèse toujours sur les choix politiques et économiques de la France. Il continue de reposer pour une large part sur une maîtrise des dépenses publiques. Un nouveau plan d'économies de 13 Mds d'€ (en cumulé) s'applique, pour les collectivités territoriales, depuis 2018 et jusqu'en 2022. Combinant contraintes (augmentation plafonnée à +1,2% pour les dépenses de fonctionnement) et incitations (réduction de la dette) ces mesures seront désormais cadrées par convention avec l'Etat.

Le Département a donc été confronté pour la première année à l'encadrement de ses dépenses réelles de fonctionnement. Sur un périmètre bien défini, nos dépenses réelles de fonctionnement ne devaient pas évoluer de plus de 1,2% par rapport au CA 2017. Ce périmètre a été négocié avec les services de l'Etat et matérialisé dans un contrat, signé le 29 juin 2019, portant sur les exercices 2018 à 2020.

Le Département a ainsi dû faire face à une double problématique sur l'exercice à savoir, d'une part respecter l'encadrement de la hausse de ses dépenses réelles de fonctionnement sous peine de pénalités égales à 75% du dépassement, et d'autre part assumer, malgré cette contrainte, certaines dépenses obligatoires et non maîtrisables comme les dépenses d'allocations individuelles de solidarité. En effet, la précarisation et le vieillissement de la population impactent très fortement les budgets départementaux, aux travers principalement de l'allocation personnalisée d'autonomie, de la prestation de compensation handicap, et du revenu de solidarité active.

Malgré les nombreux chantiers mis en oeuvre depuis sept ans par le Département pour préserver les équilibres budgétaires (optimisation des effectifs et non augmentation des dépenses courantes hors social), des efforts supplémentaires ont été nécessaires en 2018 pour contenir nos dépenses réelles de fonctionnement, tout en maintenant un niveau d'investissement qui soutient le tissu économique.

I.2. Le reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité

La vocation première du Département reste le social.

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses et recettes afférentes aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), hors dépenses de personnel, et fait apparaître un reste à charge (RAC) pour le Département.

Dépenses Réelles APA, PCH, RSA	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
APA (651141/42/43/44)	41 467 765 €	43 244 410 €	47 711 247 €	49 967 094 €
PCH	7 199 256 €	7 641 467 €	8 229 872 €	8 250 836 €
RMI	0 €	0 €	0 €	0 €
RSA (65171/65172)	29 285 083 €	30 401 743 €	30 944 988 €	31 385 769 €
Total des AIS	**77 952 104 €**	**81 287 620 €**	**86 886 107 €**	**89 603 699 €**

Compensations	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Comp. RMI-RSA TICPE	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €
Dotation CNSA (APA)	11 145 031 €	14 295 589 €	15 297 979 €	18 180 725 €
Dotation CNSA (PCH)	2 103 648 €	2 130 285 €	2 271 226 €	2 374 727 €
FMDI	1 331 394 €	1 363 577 €	1 368 378 €	1 414 335 €
Fonds AIS (DCP)	6 199 961 €	6 509 419 €	6 683 832 €	6 817 808 €
Péréquation sup. AIS (fds solid)	5 848 819 €	4 644 949 €	4 509 241 €	4 833 270 €
Total Compensations	**43 755 881 €**	**46 070 847 €**	**47 257 684 €**	**50 747 893 €**

Reste à charge Département	**31 104 795 €**	**35 216 773 €**	**39 628 423 €**	**38 855 806 €**
Taux de reste à charge	**42%**	**43%**	**46%**	**43%**
Taux de couverture	**58%**	**57%**	**54%**	**57%**

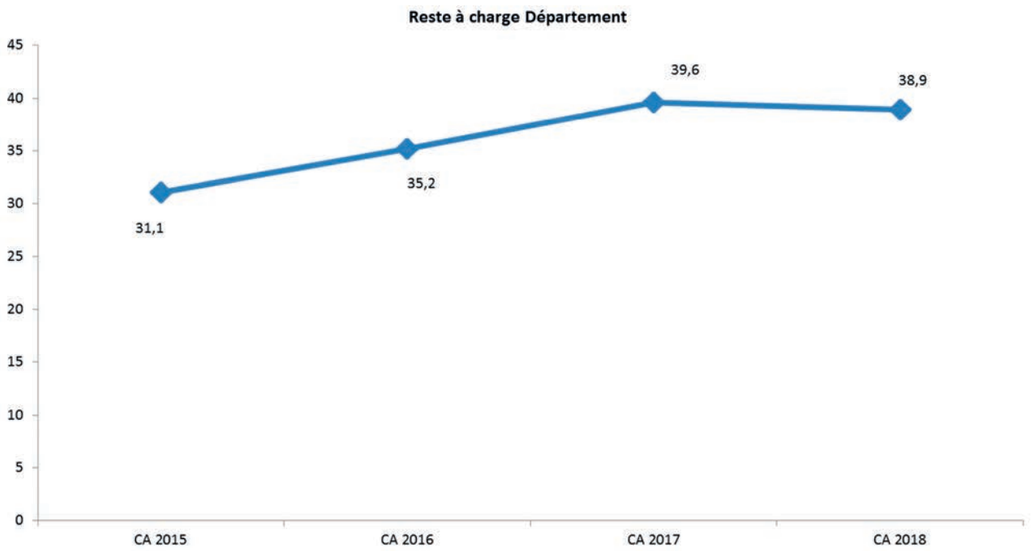

Malgré la mise en oeuvre de nouveaux dispositifs permettant de mieux compenser les charges liées aux AIS, le RAC n'a cessé de progresser de 2015 à 2017, pour connaître un léger infléchissement en 2018. En effet, cette baisse du RAC s'explique par la compensation supplémentaire du dispositif de l'APA à domicile par la part 2 de la CNSA (4,8 M€ en 2018), prévue par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, et mise en place progressivement à partir de 2016. Le solde 2017 de cette dotation a été perçue sur l'exercice 2018 ce qui a pour effet de fausser la comparaison des compensations de ces deux exercices.

I.3. Le soutien à l'économie par l'investissement

A l'inverse d'une majorité de Départements qui réduisent fortement leurs dépenses d'investissement, les Hautes-Pyrénées continuent depuis plusieurs exercices de soutenir l'activité par l'investissement, malgré une situation financière contrainte. Cet effort est essentiel pour le territoire.

Après une progression des réalisations en 2017, l'année 2018 s'inscrit quant à elle dans la même dynamique que 2016, et marque un infléchissement des dépenses d'investissement en raison de l'exécution parfois complexe de certains marchés de travaux et du versement de certaines subventions subordonné à l'avancement des opérations conduites par les bénéficiaires.

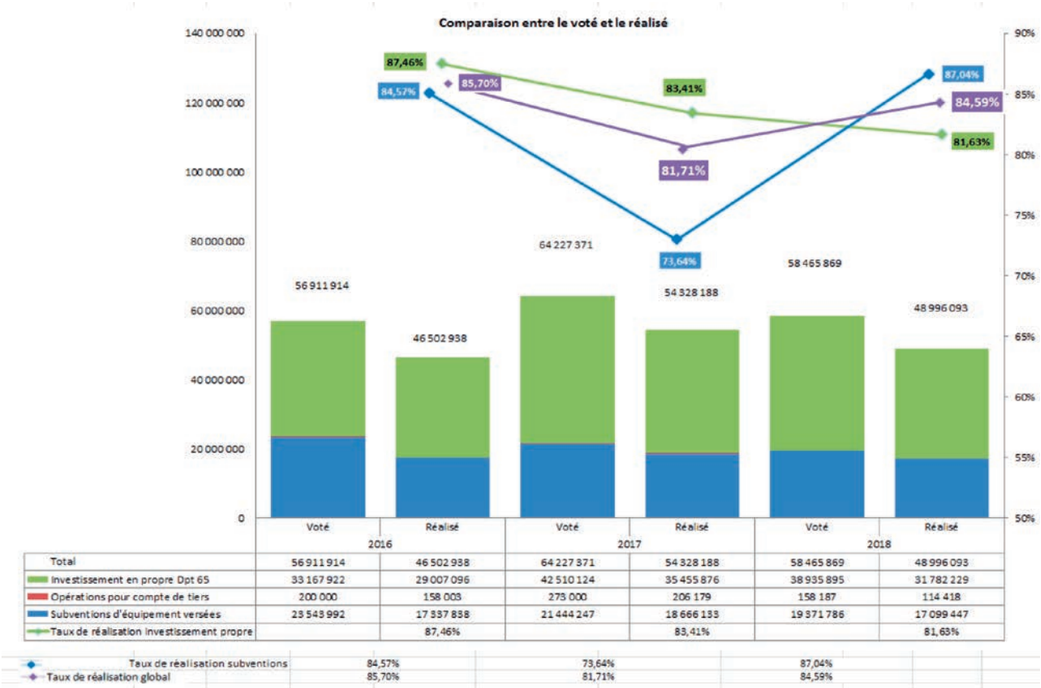

	2016 Voté	2016 Réalisé	2017 Voté	2017 Réalisé	2018 Voté	2018 Réalisé
Total	56 911 914	46 502 938	64 227 371	54 328 188	58 465 869	48 996 093
Investissement en propre Dpt 65	33 167 922	29 007 096	42 510 124	35 455 876	38 935 895	31 782 229
Opérations pour compte de tiers	200 000	158 003	273 000	206 179	158 187	114 418
Subventions d'équipement versées	23 543 992	17 337 838	21 444 247	18 666 133	19 371 786	17 099 447
Taux de réalisation investissement propre		87,46%		83,41%		81,63%
Taux de réalisation subventions		84,57%		73,64%		87,04%
Taux de réalisation global		85,70%		81,71%		84,59%

II. Les données budgétaires

II.1. Vue d'ensemble

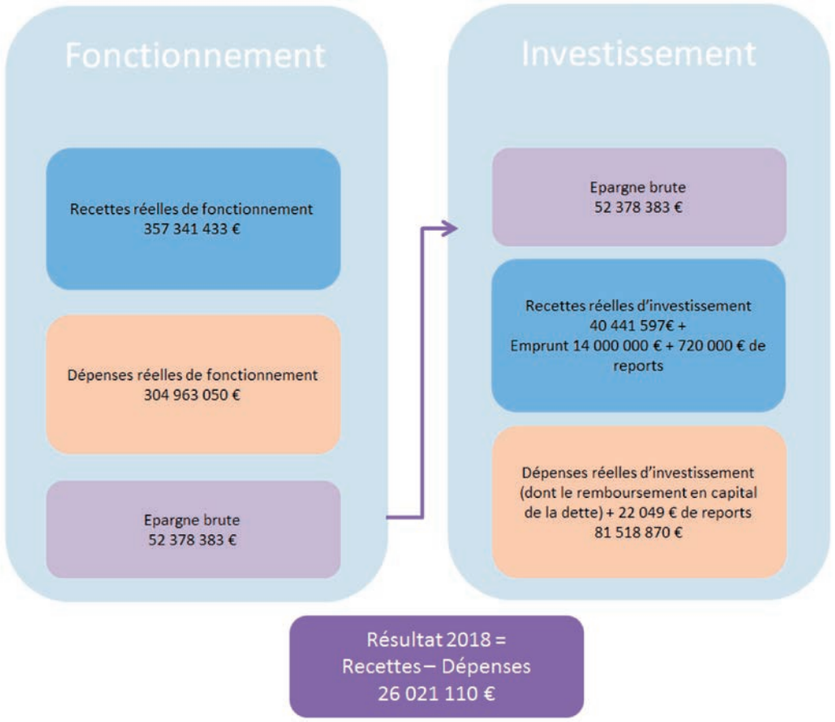

II.2. Les dépenses

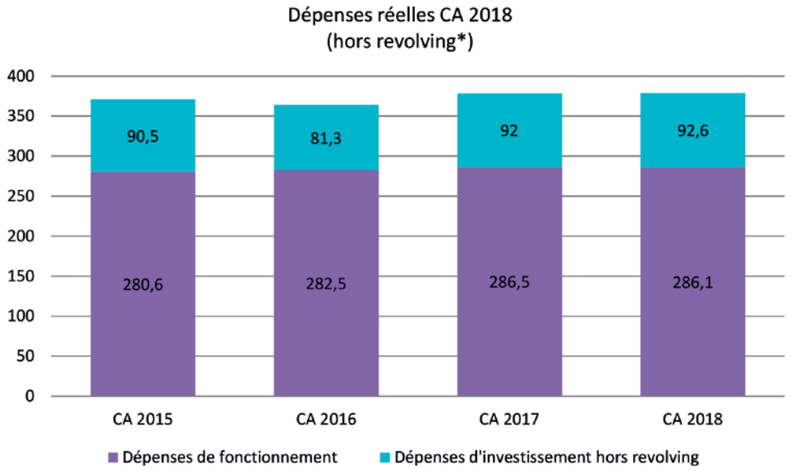

* Un emprunt revolving est un outil à la fois de financement, mais aussi de gestion de trésorerie. Il nous permet, selon nos besoins, de procéder à des remboursements temporaires, en période de trésorerie élevée, générant ainsi des économies de fonctionnement.

II.2.1 Section de fonctionnement

Taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement par année

Années	Budget total (M€)	CA	
2012	270,0	261,7	97%
2013	276,5	267,4	97%
2014	287,0	275,9	96%
2015	289,3	280,6	97%
2016	301,8	286,1	95%
2017	298,0	286,5	96%
2018	301,9	286,1	95%

Le taux de réalisation global pour 2018, en fonctionnement, se situe à 95 %, soit légèrement en dessous des exercices précédents.

Dépenses réelles de fonctionnement par chapitre fonctionnel	
930 - Services généraux	20 179 663
931 - Sécurité	11 211 505
932 - Enseignement	10 414 253
933 - Culture, Vie sociale, Loisirs	6 758 429
934 - Prévention médico-sociale	4 053 576
935 - Action sociale (hors RMI)	95 436 534
9355 - Personnes dépendantes (APA)	52 600 568
9356 - RSA	39 036 416
936 - Réseaux et Infrastructures	28 834 947
937 - Aménagement et environnement	3 481 823
938 - Transports	652 863
939 - Développement	7 612 851
941 - Autres impôts et taxes	1 972 584
943 - Opérations financières	3 553 353
944 - Frais de fonctionnement groupes d'élus	279 119
Total	**286 078 484**

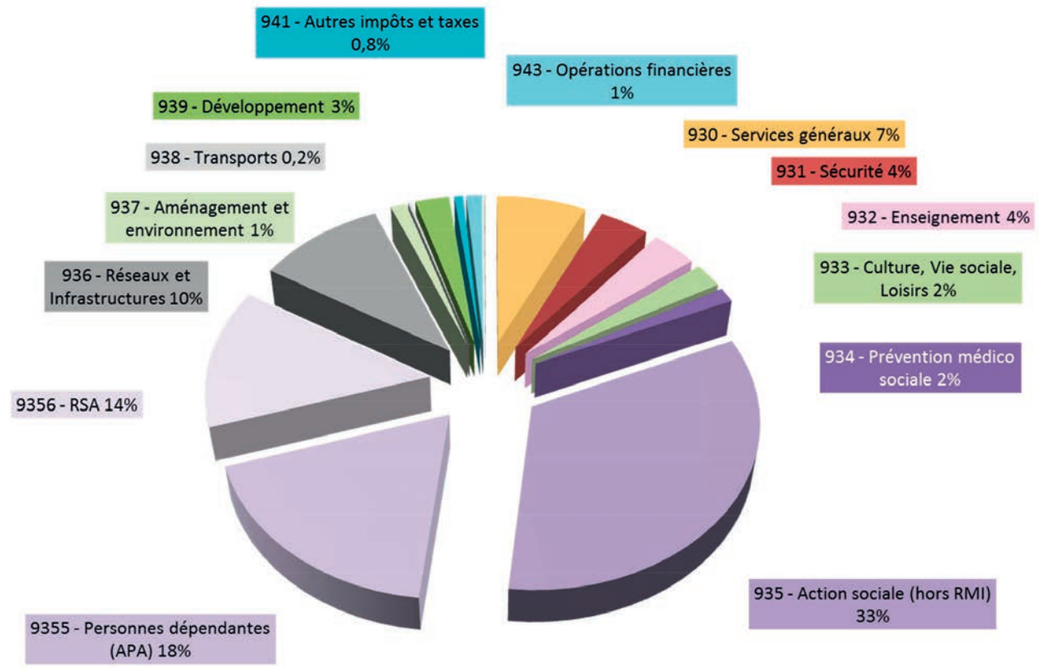

Encadrement des Dépenses Réelles de Fonctionnement

Le plafond contractualisé pour les DRF en 2018 était fixé à 285,4 M€. Ce montant correspond à une évolution de 1,2% du CA 2017 retraité.

Le montant des DRF de l'année (286,1 M€) auquel sont appliqués les retraitements prévus dans le cadre de la contractualisation est ramené à 284,9 M€ et permet de constater le respect de nos engagements.

II.2.2 Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement hors s'établissent à 92,6 M€, hors emprunts revolving au CA 2018.

Dépenses réelles d'investissement par chapitre fonctionnel	
001 - Déficit d'investissement (001)	28 917 216
900 - Services généraux	3 152 228
901 - Sécurité	150 479
902/912 - Enseignement	5 141 573
903/913 - Culture, vie sociale, sports	834 352
904 - Prévention médico-sociale	2 572
905/915 - Action sociale (hors RMI)	1 295 362
906/916- Réseaux et infrastructures	23 097 124
907/917 - Aménagement et environnement	11 069 415
919 - Développement	1 788 114
923 - Dettes et opérations financières	17 041 983
924007/014 - Opération pour compte de tiers	114 418
Total	**92 604 833**

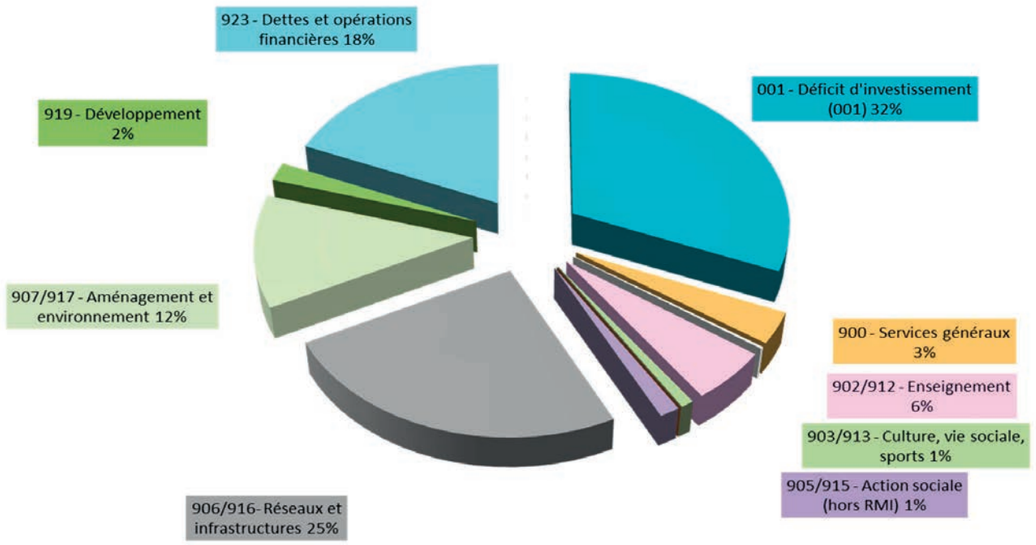

II.3. Les recettes

Ces recettes, fonctionnement et investissement confondus, hors emprunts revolving, se décomposent de la façon suivante :

FCTVA : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FNGIR : Fonds national de garantie individuelle de ressources

DMTO : Droits de mutation à titre onéreux

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

TICPE (ancienne TIPP) : Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

TSCA : Taxe spéciale sur les conventions d'assurance

Recettes réelles fonctionnement et investissement (hors revolving)		
Allocations compensatrices	2 181 686	0,54%
FCTVA	5 767 479	1,43%
Autre fiscalité	6 478 052	1,60%
FNGIR	7 683 763	1,90%
Péréquation (DMTO, CVAE, AIS)	16 331 637	4,04%
Emprunt	14 000 000	3,47%
IFER et CVAE	10 787 069	2,50%
DMTO	26 248 808	6,50%
TICPE	20 976 933	5,19%
Reprise du résultat antérieur de fonctionnement	29 710 127	7,35%
Neutralisation du déficit d'investissement	28 942 605	7,16%
Autres recettes (routes, culture...)	12 190 791	3,02%
Recettes sociales	41 818 916	10,35%
TSCA	44 570 677	11,03%
Taxe sur le foncier bâti	73 895 283	18,29%
Dotations	62 422 651	15,45%
Total	**404 006 477**	**100%**

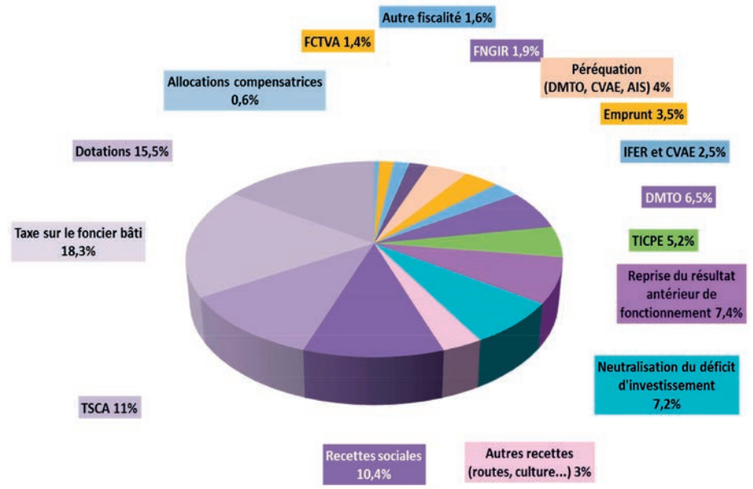

En termes de fiscalité directe locale, le Département ne perçoit plus que la taxe foncière sur les propriétés bâties, depuis la réforme de 2010, et peut donc fixer uniquement le taux de cette taxe. Les anciennes taxes directes (propriétés non bâties, taxe d'habitation et taxe professionnelle) ont été remplacées par un panier de nouvelles ressources, sur lesquelles le Département n'a aucun pouvoir de taux. On remarque donc la très faible proportion de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur nos recettes totales, qui ne représente plus que 18% du volume global.

III. Les données financières

III.1. Les ratios légaux

	Informations financières	Valeurs 2017	Valeurs 2018
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 251 €/hab	1 251 €/hab
2	Produit des impositions directes / population	431 €/hab	436 €/hab
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 415 €/hab	1 405 €/hab
4	Dépenses d'équipement brut / population	141 €/hab	133 €/hab
5	Encours de la dette au 1er janvier / population	724 €/hab	716 €/hab
6	Dotation globale de fonctionnement / population	220 €/hab	219 €/hab
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	22,6%	23,7%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,73	0,72
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	93%	93,6%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,96%	9,48%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	51,2%	50,9%

III.2. Les principaux coûts pondérés

III.2.1. Les dépenses liées à la solidarité

Les allocations sociales représentent en moyenne pour l'année 2018 :
- Pour l'APA à domicile, en moyenne 5 630 € par bénéficiaire ;
- Pour le RSA, soit 5 812 € par foyer.

1 journée de dépenses sociales pour le budget du Département représente, hors masse salariale :
- Aide aux personnes âgées : 191 712 € (dont APA 136 896 €) ;
- Aide aux personnes handicapées : 91 816 € ;
- Aide sociale à l'enfance : 74 897 €.

III.2.2. Les dépenses liées à l'éducation

- Le budget moyen consacré à 1 élève a été de 777 € en 2018

III.2.3. Les dépenses liées aux routes

- 11 331 € par km de route

RAPPORT FINANCIER

IV. Etat de la dette

IV. 1. Dette propre

Le montant total de l'encours est de 160,6 M€. La dette en propre du Département, hors PPP route (33,3 M€) et hors emprunt Pyrénia (0,23 M€), est constituée de 31 emprunts, pour un montant de capital restant dû au 1er janvier 2019 de 127 M€.

A ce jour, le taux moyen de notre encours est bas (2,14%) et sa durée de vie moyenne est courte : 5 ans et 11 mois. Il est composé de 78% de taux fixes et de 22 % de taux variables et structurés (tunnel). Selon la charte Gissler, 100% de notre encours est classé en 1A : notre dette est totalement sûre.

IV.1.1. Extinction de la dette au 31 décembre 2018

Le graphique ci-dessous présente une extinction des annuités de la dette, avec une prévision de nouvel emprunt d'équilibre de 14 M€ en 2019 inclus.

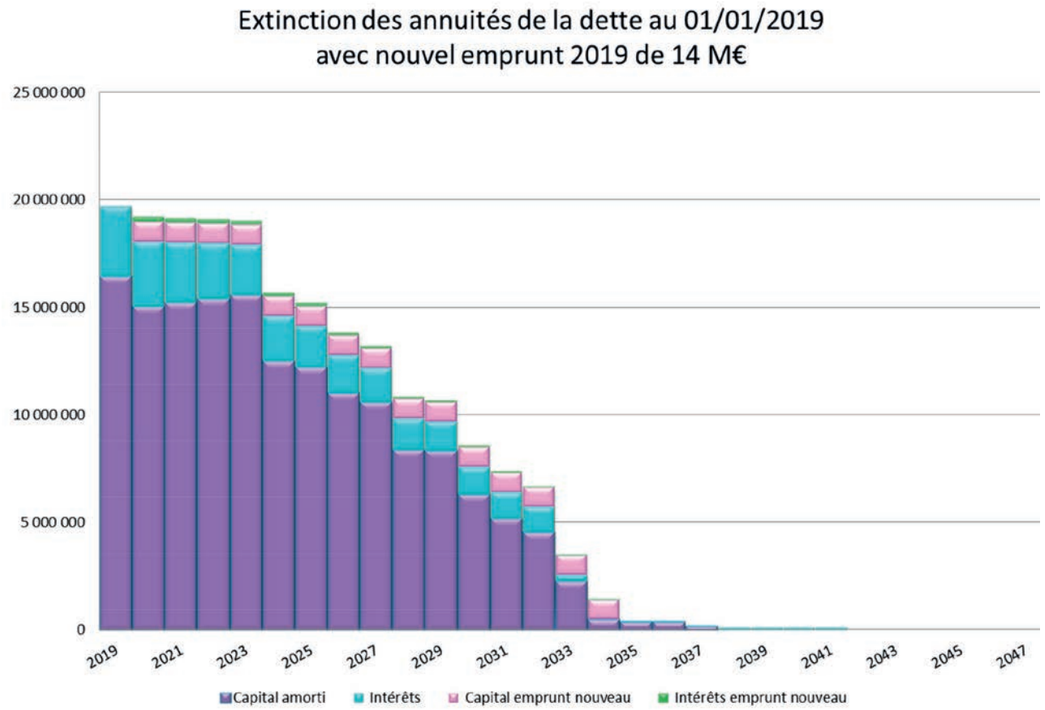

IV.1.2. Répartition de l'encours par prêteur

L'emprunt 2018 de 14 M€ a été contracté auprès d'un même établissement bancaire, la Banque postale, en deux temps :

- En juin, 7 M€ sur 15 ans taux variable à Euribor 12 mois + 0,29% ;
- En octobre, 7 M€ sur 15 ans à taux fixe 1,40%.

La Société Générale conserve néanmoins sa première place dans notre encours, comme l'an passé, en raison notamment de l'encours lié au PPP routier.

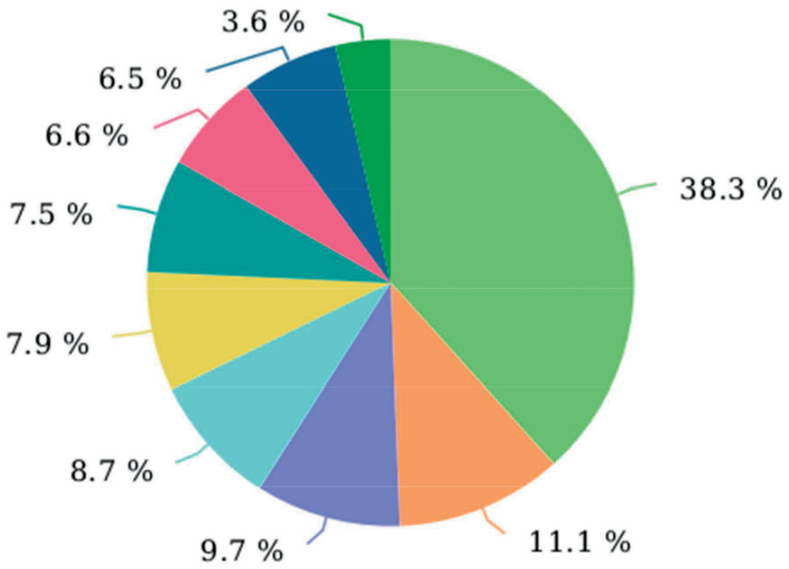

Prêteur	Montant
Société Générale	61 523 934,45
Crédit Foncier	17 800 000,16
Caisse Française de Financement Local	15 510 136,68
La Banque Postale	14 000 000,00
Crédit Agricole	12 762 539,91
Caisse d'Epargne	12 095 300,72
Crédit Coopératif	10 666 666,67
Caisse des Dépôts et Consignation	10 382 846,71
Banque populaire	5 833 333,25
TOTAL	160 574 758,55

IV.1.3. Répartition de l'encours en fonction du type de risque

L'encours est constitué d'une grande majorité de taux fixe : 78%. Lors de nos prochaines consultations, il serait opportun de poursuivre le panachage entre taux fixe et taux variable, afin de profiter en toute sécurité des taux bas actuels fixes, mais aussi de se laisser la possibilité d'arbitrer plus facilement notre dette, en ayant recours à du taux variable.

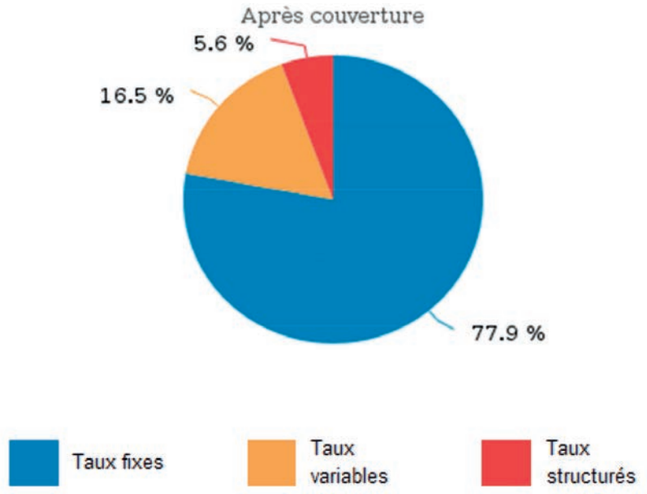

IV.1.4. Classification Gissler du risque

La dette du Département est très sûre. Elle est entièrement classée 1A c'est-à-dire le risque le plus bas, qui correspond à des taux fixes, des taux variables, voire des taux variables encadrés, tous ces indices étant en zone Euro.

IV.2. Dette garantie

A la fin de l'exercice 2018, l'encours de dette garantie est de 276,6 M€. en raison notamment de l'encours lié au PPP routier.

IV.2.1. Etat des garanties accordées en 2018

Domaine	Nombre d'emprunts	Nombre de lignes	Part garantie en 2018
Logement social	9	18	3,5 M€
Stations de ski	4		4,8 M€
Totaux	**13**	**18**	**8,3 M€**

En 2018, les garanties accordées ou renouvelées ont été moins nombreuses qu'en 2017, mais elles ont porté sur un montant plus important. En effet, en 2017, le Département avait accordé sa garantie pour 19 dossiers, correspondant à 34 lignes, pour une part d'encours garantie de 5,1 M€.

IV.2.2. Etat de l'encours garanti par type de bénéficiaire

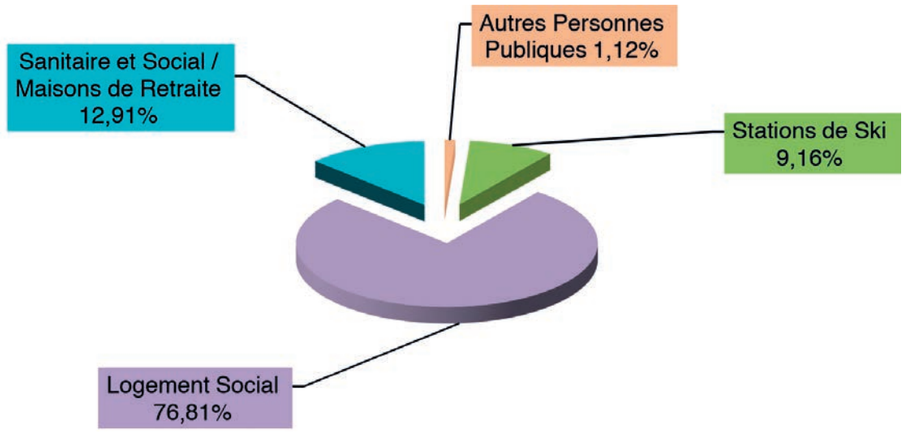

Sans surprise, le logement social est de loin le principal secteur dans lequel le Département accorde des garanties d'emprunt. Il représente les trois quarts de nos garanties. Les trois autres principaux secteurs sont les stations de ski pour 9%, les maisons de retraite pour 8%, et le sanitaire et social pour 5%.

IV.2.3. Etat de l'encours garanti par bénéficiaire

Tous secteurs confondus, les principaux bénéficiaires (encours supérieurs à 3 M€) sont par ordre décroissant : l'OPH, Promologis, la SEMI de Tarbes, la Maison de retraite de Maubourguet, l'association Notre Dame des Douleurs (située à Bagnères-de-Bigorre), le groupe SCAPA, le SIVAL, la Maison de retraite Curie Sembres de Rabastens-de-Bigorre et l'Association des Paralysés de France.

Etat de la dette garantie par bénéficiaire au 31/12/2018 (CA 2018)

Bénéficiaire	Encours au 31/12/2018	Annuité	%
Communauté de Communes des Baronnies	100 259	19 845	
La Barthe de Neste	37 812	14 054	
Syndicat des Thermes de Barèges	923 106	61 425	
Syndicat thermal touristique de la Haute Vallée du Louron	516 250	14 873	
Trie-sur-Baïse	1 522 361	152 455	
Autres Personnes Publiques	**3 099 788**	**262 652**	**1,12%**
Commune de Gavarnie-Gèdre	136 891	11 955	
Commune d'Aragnouet	1 067 739	282 083	
Régie de Luz	1 215 613	261 584	
Régie des Sports de Cauterets	1 462 334	571 814	
Régie du Tourmalet	2 210 136	495 356	
SEMAP de Peyragudes	1 136 860	223 053	
SIVAL	4 798 800	0	
SIVU Aure 2000	2 433 732	327 096	
SIVU Tourmalet	10 881 947	638 050	
Stations de Ski	**25 344 052**	**2 810 992**	**9,16%**
OPH 65	116 222 359	6 757 572	
Axentia	2 545 000	35 704	
Promologis	70 311 790	4 482 104	
Sté HLM ICF Atlantique	1 961 629	77 936	
Sté HLM Emmaüs	0	26 086	
SA HLM Erilia	3 272 024	117 233	
SEMI Tarbes	18 167 058	1 167 241	
Logement Social	**212 479 859**	**12 663 877**	**76,81%**
ADAPEI	1 015 285	207 247	
ADMR	30 324	8 230	
ANRAS	246 386	33 425	
Association Don Bosco Albert Peyriguère	0	2 754	
Association Paralysés France	3 076 098	245 170	
Association St Raphaël ESAVS de Madiran	937 500	75 238	
Centre de Réadaptation d'Astugue	210 986	49 408	
Centre Hospital ier de Bagnères	0	69 622	
Centre Hospital ier de Lannemezan	2 484 812	230 173	
Centre Hospital ier de Bigorre (Tarbes)	2 637 463	139 369	
Centre Départ.Travai l Protégé Castelnau Rivière Basse	56 250	10 247	
CILUMD	101 318	10 235	
ESAT du Plateau de Lannemezan - La Demi Lune	372 444	38 116	
IME Jean-Marie Larrieu	613 204	79 550	
Maison d'Enfants Diététique et Thermale (ancienne Soleil et Bigorre)	1 205 394	102 550	
Association Père le Bideau (Maison d'Enfants St Joseph)	859 123	48 602	
Sanitaire et Social	**13 846 587**	**1 349 938**	**5,01%**
Association Accuei l du Frère Jean	1 472 860	112 033	
Association Notre Dame des Douleurs	5 049 033	459 787	
Groupe SCAPA (St Laurent de Neste, Las Arribas, Le Jonquère)	4 932 368	326 809	
Maison de Retraite Curie Sembres Rabastens	3 468 834	263 591	
MDR de Vieuzac Argelès - EHPAD CANARIE	1 472 647	210 081	
Maison de retraite de Maubourguet	5 460 455	340 146	
Maisons de Retraite	**21 856 196**	**1 712 447**	**7,90%**
Calendreta	9 476	5 864	
Autres Personnes Privées	**9 476**	**5 864**	**0,00%**
Total Général	**276 635 958**	**18 805 770**	**100,00%**

REMERCIEMENTS

Des photos illustrant ce document mettent en scène des personnes, collaborateurs, habitants, institutionnels ou partenaires. Nous tenons à les remercier.

Nous remercions également tous les collaborateurs du Département des Hautes-Pyrénées qui, par leur contribution, ont permis la réalisation de ce document.

CRÉDITS

Directrice de la publication : Chantal BAYET - **Directeur de la communication :** Baptiste MAUREL - **Chef de projet :** Michel AUSINA - **Rédaction :** Michel AUSINA, Séverine BRISE - Services du Département - **Rapport Financier :** Anne-Laure TREUIL, Alexandre CASSAGNE, Jean MUR, Pascal SAUREL - **Relecture :** Séverine BRISE, Sylvie CHEMINADE, Antoine GUERRAND, Noël PEREIRA DA CUNHA - **Création graphique et mise en page :** Conseil Imprime Group - **Crédits photos :** Laurent GAITS, Faust FAVART, Shutterstock, Michel AUSINA, Jean-Noël HERRANZ, HPTE, Marion FOURCAYRAN, Christophe DUBERTRAND et tous les services du Département - Impression : Conseil Imprime Group.

Impression Septembre 2019

Département des Hautes-Pyrénées
6, rue Gaston Manent - CS 71324 65013 Tarbes Cedex 9
Tél. 05 62 56 78 65

hautespyrenees.fr
facebook.com/departementhautespyrenees